

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE 2019

**Assemblée Générale Ordinaire du
Lundi 21 septembre 2020**



AFB antenne Vercors à Autrans



Siège et ADAJ à Fontaine



AFB à Nivolas-Vermelle

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT 2019

Le dernier rapport moral fixait comme objectif la coopération avec d'autres acteurs et l'innovation pour renforcer l'efficacité de notre action en direction des publics confiés.

Force est de constater que malgré une année fortement perturbée par la période de confinement liée à la pandémie COVID, nous avons continué dans cette direction et que l'investissement de chacun, professionnel et/ou administrateur, a permis de passer cette période sans difficultés majeures.

D'ores et déjà, ont été actées les avancées suivantes :

✓ Équipe et procédures

Avec le travail engagé par le Directeur général et en coopération avec des administrateurs notre gestion se dote progressivement de nouveaux indicateurs pour faciliter la prise de décision : évaluation interne, flotte de véhicules, congés.

L'investissement de tous les professionnels, pendant la période de confinement, a été reconnu par l'association.

Une inquiétude demeure l'adéquation des ressources humaines aux besoins notamment au DAFS o la capacité d'accueil n'est pas atteinte par manque de ressources humaines, cette question tout en dépassant le cadre de l'association reste un frein au développement de Beauregard même si des progrès significatifs sont constatés à Autrans.

✓ Renforcement du Conseil d'Administration

L'effort engagé pour renforcer le Conseil d'Administration par de nouvelles compétences s'est poursuivi avec l'accueil de Madame EXCOFFIER, de Monsieur POISSON et avec les invitations de Madame FERRANDO et de Monsieur IMBURCHIA à participer au Conseil d'Administration de juin dernier. Cet effort doit s'inscrire dans la durée.

✓ Travail en réseau

Conscient de la complexité des problèmes à traiter, le travail en réseau a été de plus en plus privilégié, aucune association n'ayant la capacité à traiter seule la diversité des problèmes rencontrés.

Cette complexité nous impose d'avoir une vision globale et partagée de la situation de chaque jeune confié pour être en capacité d'apporter collectivement les bonnes réponses à son parcours au sein de la protection de l'enfance. Dans cette optique, Beauregard a adhéré à un GSMS pour répondre à l'appel à projet MNA et a maintenu une présence active dans tous les lieux de réflexion collective qu'ils soient institutionnels ou associatifs.

✓ Perspectives pour l'association

Continuer l'adaptation de Beauregard au monde en évolution reste une priorité notamment sur le plateau du Vercors.

Modifier les statuts afin de permettre l'ouverture à d'autres champs que la seule protection de l'enfance tout en les adaptant à l'évolution de la législation est en phase de finalisation avec une Assemblée Générale extraordinaire en septembre 2020.

La commission « prospective » formée d'administrateurs et de professionnels réfléchit de son côté à des propositions pour mettre notre patrimoine, notamment les locaux d'Autrans, mais aussi d'autres perspectives au service des problématiques départementales.

Conclusion

Toutes ces pistes passent par l'adhésion de tous et ne pourront se mettre en place que par un dialogue interne et une négociation externe respectueuse des enjeux, des obligations de chacun et dans un climat de confiance partagée.

En attendant, merci à tous pour votre investissement au quotidien et pour les relations de confiance qui se développent sous la responsabilité de Cédric GAYET et d'une équipe de directeurs stabilisée.

Merci aussi aux administrateurs pour leur disponibilité, leur expertise et leur implication déterminée au service des valeurs de Beauregard.

Le 29 juillet 2020
Le président de Beauregard
Jacques GUILLAUD

RAPPORT FINANCIER SUR L'EXERCICE 2019

ASSOCIATION BEAUREGARD
Association loi 1901
122, Avenue du Vercors – 38600 FONTAINE

I - Situation de l'association durant l'exercice écoulé

Les opérations figurant dans le compte de résultat traduisent la vie de l'association telle qu'elle s'est déroulée au cours de l'année 2019. Elles sont présentées de manière concrète dans le rapport d'activité des établissements.

Les produits issus des dotations des financeurs pour l'ensemble des activités de l'association s'élèvent à 4 439 K€ contre 4 593 K€ en 2018. Ces produits tiennent compte de l'imputation des résultats antérieurs. Pour cette raison les charges d'exploitation donnent une image plus pertinente de l'évolution de l'activité.

Ces charges s'élèvent en 2019 à 4 435 K€ contre 4 510 K€ en 2018.

La baisse est due à une diminution de l'activité du Dispositif d'Accueil Familial Spécialisé, plus particulièrement marquée à la fin de l'année suite aux départ de plusieurs assistants familiaux qu'il a été difficile de remplacer.

Le résultat d'exploitation s'élève à + 66 K€ en 2019 contre + 153 K€ en 2018. Et le résultat net à + 191 K€ en 2019 contre 152 K€ en 2018.

Sur l'année 2019 il a été enregistré une baisse notable de l'activité du Dispositif d'Accueil Familial Spécialisé suite à plusieurs départs d'assistants familiaux et à des difficultés de recrutements.

4 jugements de litiges prudhommaux sont intervenus au cours de l'année 2019.

Un jugement d'appel pour un litige avec une ancienne salariée qui a mis un terme à ce dossier. Le cout total de la condamnation de l'association s'est élevé à 10 K€. Ce litige avait été provisionné à hauteur de 9 K€.

Un jugement des prudhommes pour un litige avec une ancienne salariée pour lequel aucune des parties n'a fait appel s'est soldé par un coût de 12 K€ pour l'association. Ce litige avait été provisionné à hauteur de 12 K€.

Un jugement des prudhommes pour un litige avec un ancien salarié a condamné l'association à 11 K€. La partie exécutoire de cette condamnation a été passée dans les compte 2019 à hauteur de 10 K€ et le solde de la condamnation a fait l'objet d'une provision. Ce salarié a

fait appel de cette décision et réclame en appel une somme de 253 K€. A ce jour, aucune date d'audience n'a encore été fixée.

Un jugement des prudhommes pour un litige avec une ancienne salariée a condamné l'association à 26 K€. La partie exécutoire de cette condamnation a été passée dans les compte 2019 à hauteur de 8 K€ et le solde de la condamnation de 18 K€ a fait l'objet d'une provision. L'association a fait appel de cette décision en demandant l'annulation de cette condamnation. Une proposition de conciliation a été soumise à cette salariée qui n'y a pas donné suite. A ce jour, aucune date d'audience n'a encore été fixée.

II - Evolution prévisible

Pour l'exercice 2020, le budget de charges accordé n'est pas encore connu à ce jour. Suite aux derniers échanges dans le cadre de la procédure contradictoire nous devrions obtenir sur les différents établissements un montant total de 4 657 K€ contre 4 516 K€ alloué en 2019. Cette demande budgétaire intègre une demande de 44 K€ en mesure nouvelle.

Une crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID 19 a débuté au cours du 1^{er} trimestre 2020 et est toujours en cours à la date d'établissement de ce rapport. Cette pandémie a engendré des dépenses supplémentaires liées à la protection des salariés et des usagers de l'association. Un état de ces dépenses spécifiques a été transmis au financeur qui devrait les prendre en charge.

III - Information sur les comptes

Les comptes de l'année 2019 ne présentent pas de différences de présentation par rapport à ceux de l'année 2018.

L'annexe des comptes annuels fournit des explications qui paraissent suffisantes sur le contenu des postes du bilan et du compte de résultat. On se reportera utilement sur les dernières pages de la plaquette des comptes annuels qui font apparaître les comptes de résultat des différents établissements regroupés dans l'association.

Il convient toutefois de donner quelques compléments d'informations pour aider à la lecture du bilan de l'association et plus particulièrement des Fonds propres, Provisions, fonds dédiés et dettes.

On pourra se reporter au tableau joint qui fait apparaître les mouvements intervenus sur les différentes rubriques de ces postes.

Les comptes des établissements sanitaires et sociaux financés sur fonds publics présentent sur une ligne spécifique « Résultat sous contrôle de tiers financeurs » les résultats de l'exercice n-1 en attente d'imputation sur le résultat de l'exercice n+1. En effet le résultat n-1 est pris en considération par les organismes financeurs pour la détermination de la dotation budgétaire de l'année n+1.

Les « Provisions réglementées » représentent le solde des réserves accumulées au cours du plan d'apurement du passif judiciaire (achevé en 2006), et constituées à la suite d'opérations de cession d'actifs dans le but de faire face aux échéances du plan de redressement.

Conformément à l'article R314-95 du Code de l'action sociale et des familles, ce poste augmente chaque année du montant des intérêts produits par les placements financiers réalisés sur les disponibilités de l'association.

Jusqu'à l'année 2018 ce poste augmentait aussi du différentiel d'amortissement entraîné par l'application des normes comptables sur les actifs applicables depuis 2005, soit 6 603 € par an. A compter de l'année 2019, le différentiel d'amortissement étant passé négatif, ce poste a fait l'objet d'une reprise de provision de 6 314 €.

Un don de 13 199 € a été reçu au cours de l'exercice 2009 de la part du comité d'entreprise d'une société. Après affectation partielle de ce don en 2016 à l'organisation des 40 ans de l'ADAJ pour un montant de 7 950 €. En attente d'affectation à un projet précis, le solde de ce don demeure enregistré au passif en fonds dédiés pour 5 250 €, sans aucun changement sur l'année 2019.

IV - Délais de règlement des dettes fournisseurs

Les factures composant le solde du compte fournisseurs à la clôture de l'exercice 2019 ont été payées dans les délais définis par la loi.

Les dettes fournisseurs à la clôture de l'exercice 2019 s'élèvent à 56 892 € contre 41 730 € en 2018.

V - Evènements importants entre la clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion.

Suite à la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID 19, l'association n'a pas eu recours au dispositif de chômage partiel et a pu honorer toutes ses échéances sociales et fiscales dans les délais habituels.

Il n'y a pas eu d'autres évènements importants entre la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport qui soit susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes qui vous sont présentés.

VI - Modifications statutaires intervenues au cours de l'exercice

Aucune modification statutaire n'est intervenue au cours de l'exercice.

Fait le 04 septembre 2020
Le Trésorier
René SCHIFFMACHER

COMPTES ANNUELS 2019

MOUVEMENTS DES FONDS PROPRES				
	Situation au 31/12/2018	Augmentation	Diminution	Situation au 31/12/2019
Fonds associatifs	115 139			115 139
Autres réserves	669 811,6	9 164	675	678 300
- Versement-remboursement subvention construction		9 164	675	
Report à nouveau	- 52 303	-	11 723	- 64 026
- Report à nouveau RJ	- 71 143			- 71 143
- Report à nouveau postérieur à RJ	18 840		11 723	7 117
Dépenses refusées par l'autorité de tarification	- 182 715	- 95 637	- 75 658	- 202 694
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	262 499	346 826	288 124	321 202
- Affectation résultat 2017 des établissements financés		28 176	28 306	
Siège		3 016		
ADAJ			28 306	
Accueil Familial		25 160		
- Affectation résultat 2018 des établissements financés		245 836	37 331	
Siège			37 331	
ADAJ		71 376		
Accueil Familial		174 460		
- Virement résultat 2017 au résultat 2019		72 815	222 487	
Siège		72 815		
ADAJ			62 000	
Accueil Familial			160 487	
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	- 476 464	- 122 603	- 118 472	- 480 595
- Amortissements comptables excédentaires différés	- 33 432	-	20 069	- 13 363
AFB Vercors	- 33 432		20 069	- 13 363
- Congés payés	- 252 478	- 33 183	- 54 004	- 231 657,08
Siège	- 29 963	- 5 050	- 14 014	- 20 999
Accueil Familial	- 207 189	- 8 887	- 32 959	- 183 117
ADAJ	- 15 325	- 19 247	- 7 031	- 27 541
- Provisions retraites	- 191 675	- 34 749	- 34 749	- 191 674,68
Siège	- 16 791	- 30 364	- 30 364	- 16 791
Accueil Familial	- 119 543	- 2 068	- 2 068	- 119 543
ADAJ	- 55 340	- 2 317	- 2 317	- 55 340
- Autres	1 121	- 54 671	- 9 650	- 43 899,74
Siège	608	- 608		-
Accueil Familial	- 7 351	- 46 198	- 9 650	- 43 900
ADAJ	7 865	- 7 865		-

	Situation au 31/12/2018	Augmentation	Diminution	Situation au 31/12/2019
Résultat de l'exercice	152 473	244 643	205 682	191 434
- Résultat exercice excédent	205 681,57	272 490		478 171
- Résultat exercice déficit	- 53 209	- 81 056		- 134 265
Reprise de résultat		41 486	205 682	- 164 196
Report à nouveau		11 723		11 723
Subvention d'investissement s/biens non renouvelables	821	-	89	732
- Autres subventions d'équipement	888	-		888
- Reprise quote-part en résultat	- 67		89	- 156
Provisions réglementées	571 604	1 665	9 137	564 132
- Amortissements dérogatoires	92 438		6 314	86 125
- Différence s/réalisation d'actifs et intérêts perçus	438 252	1 665	2 824	437 094
- Couverture du besoin de fonds de roulement	40 914			40 914
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 060 867	358 898	296 139	1 123 626

MOUVEMENTS DES PROVISIONS

	Situation au 31/12/2018	Augmentation	Diminution	Situation au 31/12/2019
Total provisions	224 755	38 370	20 855	242 270
- Indemnités de retraite (financement accepté)	-		-	-
- Provision litige prud'homal	20 855	18 383	20 855	18 383
- Provision pour risques	1 860	-		1 860
- Provisions pour pensions et obligations similaires	202 040	19 987	-	222 027
Siège	17 173	2 271		19 444
Accueil Familial	123 499	6 269		129 768
ADAJ	61 368	11 447		72 815
	-			-

MOUVEMENTS DES FONDS DEDIES

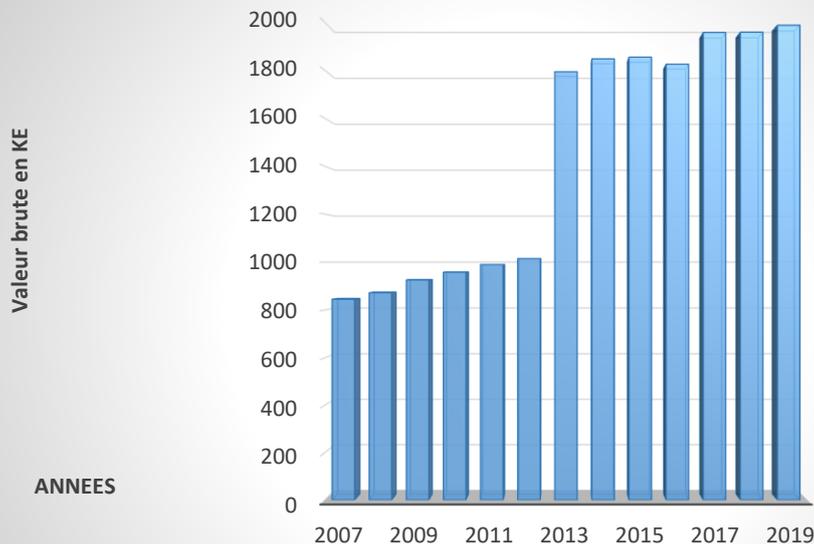
	Situation au 31/12/2018	Augmentation	Diminution	Situation au 31/12/2019
Total Fonds dédiés	5 250	-	-	5 250
- Dons manuels affectés	5 250	-		5 250

MOUVEMENTS DES DETTES FINANCIERES

	Situation finale	Augmentation	Diminution	Situation finale
Total dettes financières	367 667	135	20 799	347 003
- Emprunt (Fontaine)	367 405		20 537	346 868
- Emprunt (les Carlines)	-		-	-
- Intérêt courus sur Emprunts	203	119	203	119
- Dépôts et cautionnements reçus	60	16	60	16

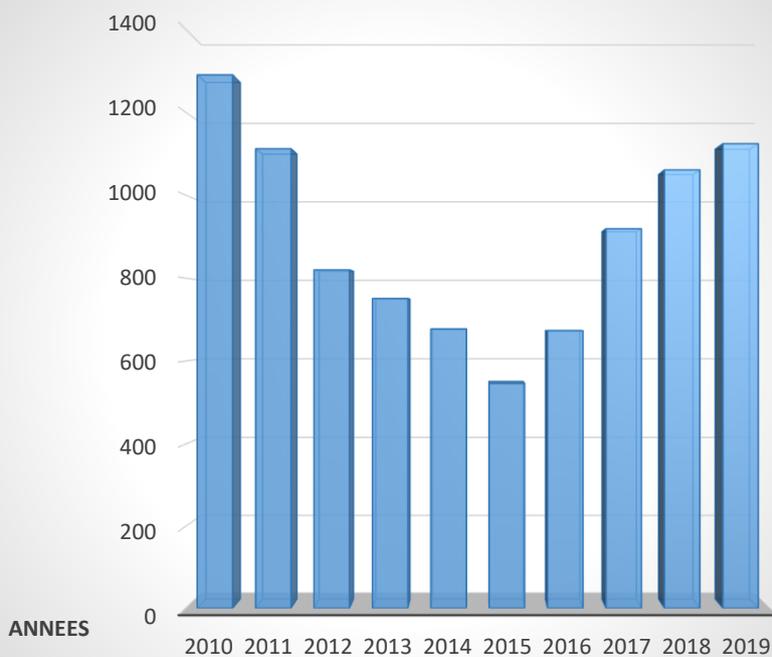
Le Trésorier
René SCHIFFMACHER

IMMOBILISATIONS



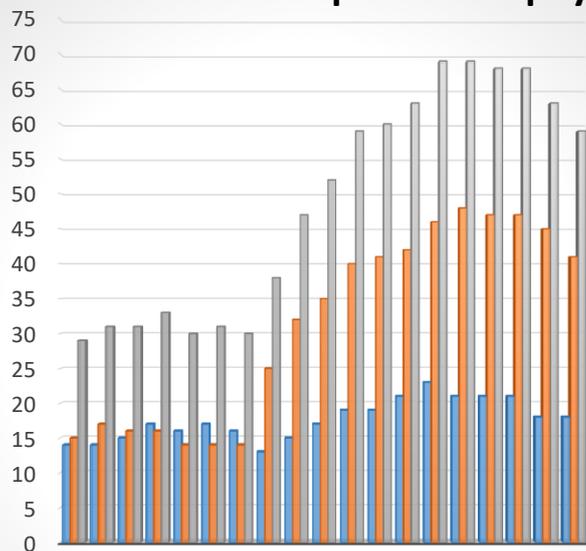
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Valeur brute	845	872	926	958	990	1015	1794	1848	1855	1826	1958	1959	1988

FONDS PROPRES



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Série1	1290	1112	820	751	677	546	673	919	1061	1124

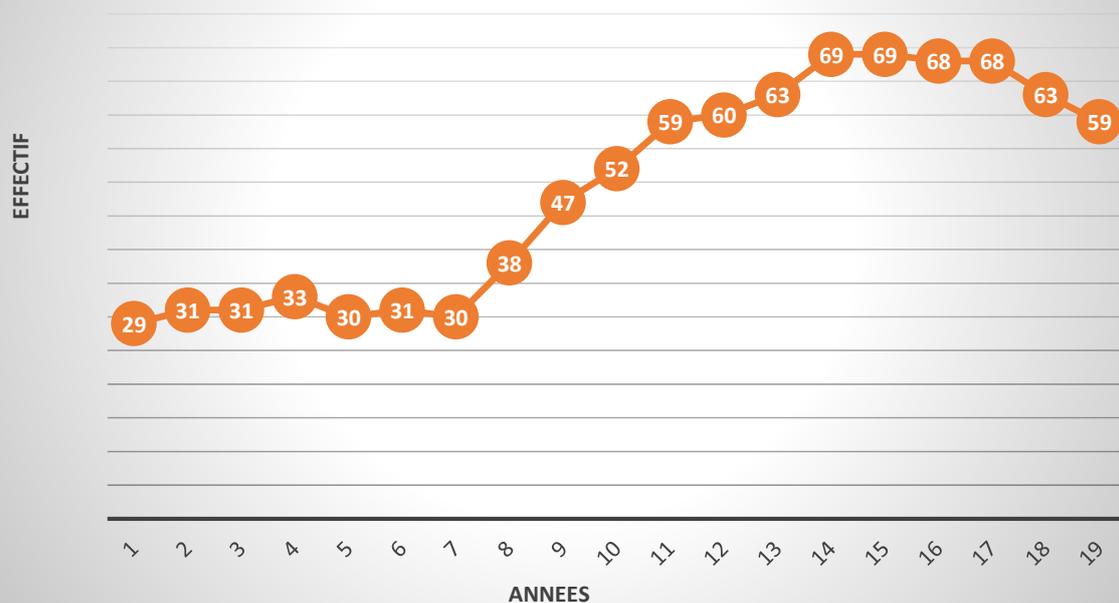
EFFECTIF DU PERSONNEL CDI au 31/12 de chaque année en nombre de personnes physiques



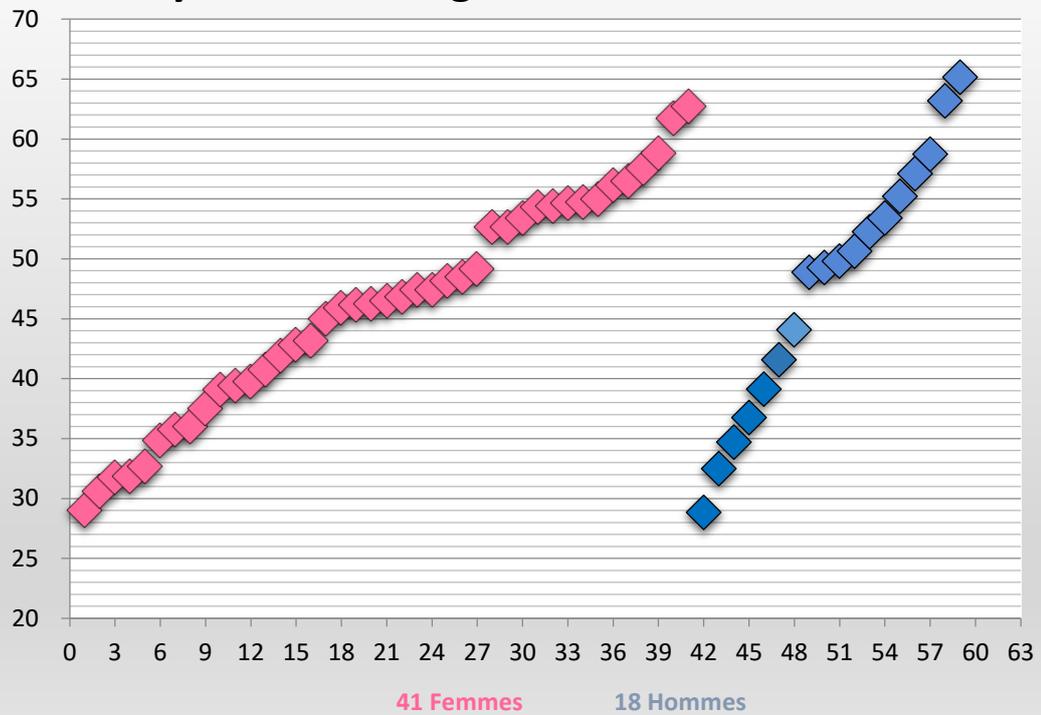
2001 2003 2005 2007 2009 2011 2013 2015 2017 2019

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
■ HOMMES	14	14	15	17	16	17	16	13	15	17	19	19	21	23	21	21	21	18	18
■ FEMMES	15	17	16	16	14	14	14	25	32	35	40	41	42	46	48	47	47	45	41
■ TOTAL	29	31	31	33	30	31	30	38	47	52	59	60	63	69	69	68	68	63	59

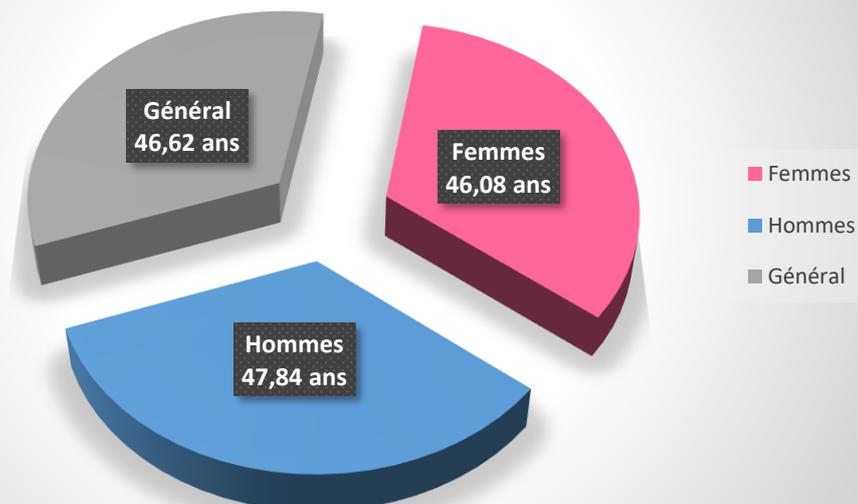
EFFECTIF DU PERSONNEL CDI au 31/12 de chaque année en nombre de personnes physiques



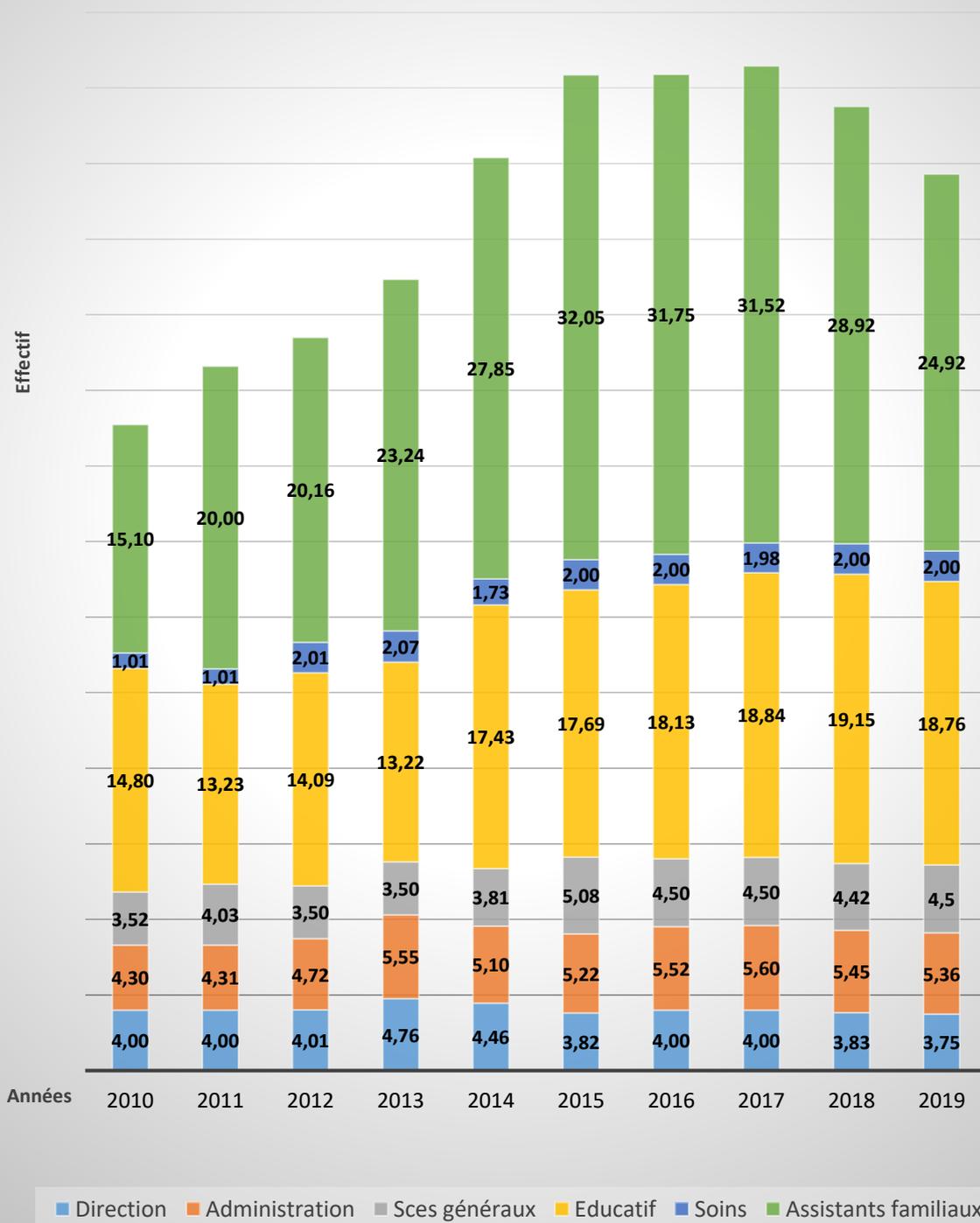
Pyramide des âges au 31/12/2019



AGE MOYEN DU PERSONNEL AU 31/12/2019



EVOLUTION DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN MOYEN ANNUEL ANNÉE 2019



RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE

SIEGE SOCIAL

*122, avenue du Vercors
38600 FONTAINE*

*Tél : 04 76 96 87 17 / Fax 04 76 96 68 31
siege@beauregard.asso.fr*

RAPPORT D'ACTIVITE SIEGE 2019

Ce rapport annuel de l'association BEAUREGARD, qui fête son 125^{ème} anniversaire, propose un aperçu synthétique des actions menées au cours de l'année 2019 dans un objectif, partagé par les salariés et les administrateurs, d'offrir les meilleures réponses possibles aux situations de jeunes et de leurs familles qui nous sont confiées.

Avant d'entrer plus en détails dans cette liste, je souhaite tout d'abord remercier l'ensemble des équipes pour leur investissement et leur professionnalisme en maintenant une qualité constante d'accompagnement en visée de publics fragiles et vulnérables.

Après deux années de changement et de stabilisation de l'équipe de direction avec une reprise administrative de divers dossiers plus complexes que prévus, l'année 2019 s'est inscrite dans deux perspectives, à la fois d'introspection mais également d'ouverture.

L'introspection, par la conduite de l'évaluation interne en définissant des axes forts mais également d'amélioration au sein de l'ensemble de l'association, comme par la production de la Commission Prospective, nous a permis de nous projeter vers un avenir projectif avec en filigrane l'objectif pour 2020 :

- Etablir un plan d'actions dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité, prévue en 2020 et qui nous conduira à l'évaluation externe en 2021,
- Envisager une refonte de nos statuts associatifs et de son règlement intérieur.

L'ouverture de notre association s'est inscrite en premier lieu par le maintien de notre présence active dans de multiples instances de réflexions inter-associatives mais aussi départementales (Etats généraux de la protection de l'enfance, groupes de travail pour élaboration du nouveau schéma départemental 2020-2024, groupe de préfigurateurs protection de l'enfance au CD38, Réseau 38, ADECSI) comme nationales avec une délégation d'une dizaine de professionnels aux Assises de la Protection de l'Enfance à Marseille.

Dans un secteur en perpétuelle mouvance face aux enjeux de problèmes sociétaux, nous sommes reconnus comme des acteurs spécialistes et novateurs et participons activement dans la gestation d'un Groupement Coopératif Social et Médico-Social (GCSMS) dans le cadre d'une réponse de 11 associations iséroises à un Appel à Projets pour l'accompagnement de jeunes Mineurs Non Accompagnés.

L'année 2019 aura été marquée également par la création d'un Comité Social et Economique, Central et d'Etablissements, après des élections où je souhaite remercier l'implication et la disponibilité des élus titulaires comme suppléants en étant toujours forces de propositions lors de ces instances.

J'évoque régulièrement que le premier indicateur de bien-être des jeunes se traduit par leurs sourires comme par leurs rires et en ayant vécu 4 temps de partage pour les fêtes des établissements, je renouvelle à l'ensemble des salariés mes plus vifs remerciements pour leur professionnalisme dans un lien toujours bienveillant avec les jeunes qui nous sont confiés.

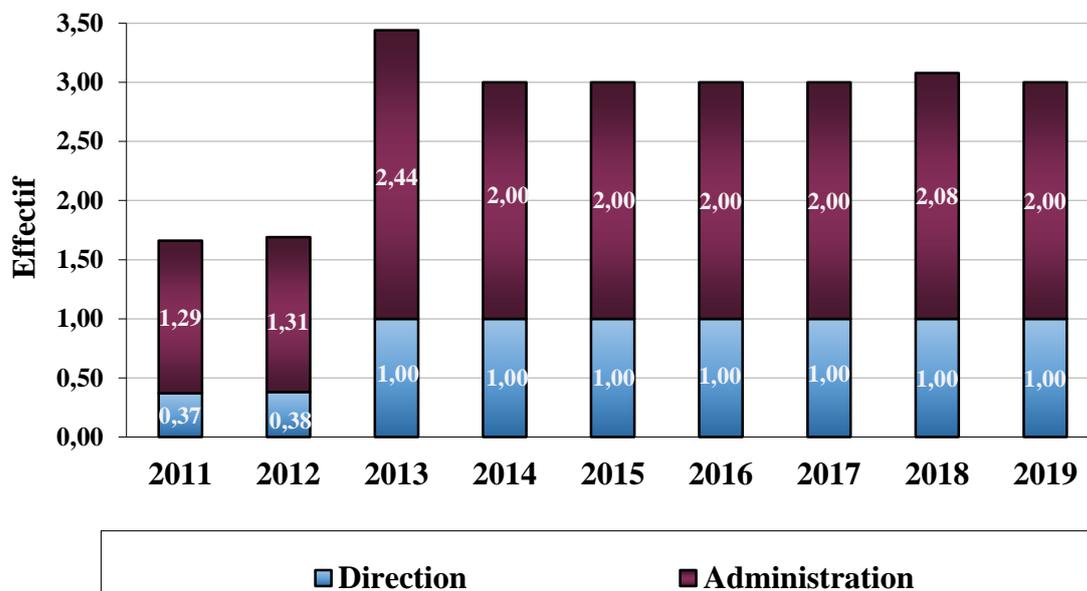
Je tiens également à rendre hommage à une assistante familiale décédée fin 2019 en adressant mes plus apaisantes pensées à son mari et sa famille.

Je ne pourrai conclure ce rapport d'activité sans remercier l'ensemble des administrateurs qui répondent toujours présents à chacune de mes sollicitations, en étant soucieux des valeurs premières de vivre ensemble de notre projet associatif en restant fidèle à son histoire comme à sa première mission de prendre en charge les plus vulnérables par la qualité de son accompagnement.

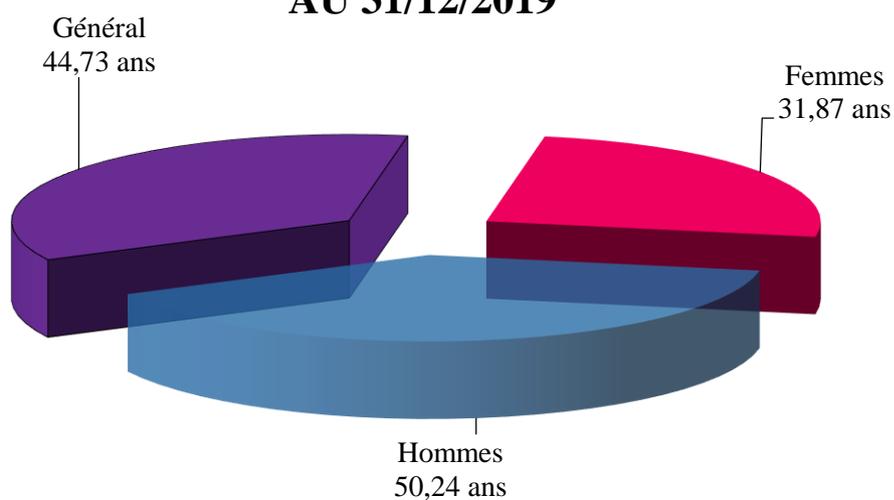
Pleinement conscient que la lecture d'un rapport d'activités enclenche des frustrations, je conclurai par cette double citation de l'Abbé Pierre affirmant que « *le plus grand échec est de ne pas avoir le courage d'oser* » mais enfin d'Antoine de Saint-Exupéry qui évoquait « *pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible* ».

Le 27 juillet 2020
Directeur Général BEAUREGARD
Cédric GAYET

EVOLUTION DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL EQUIVALENT TEMPS PLEIN MOYEN ANNUEL



AGE MOYEN DU PERSONNEL AU 31/12/2019



RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE

Accompagnement pour le
Dynamisme et
l'**A**utonomie des
Jeunes

*122, avenue du Vercors
38600 FONTAINE
Tél : 04 76 49 54 54
Adaj.secretariat@beauregard.asso.fr*



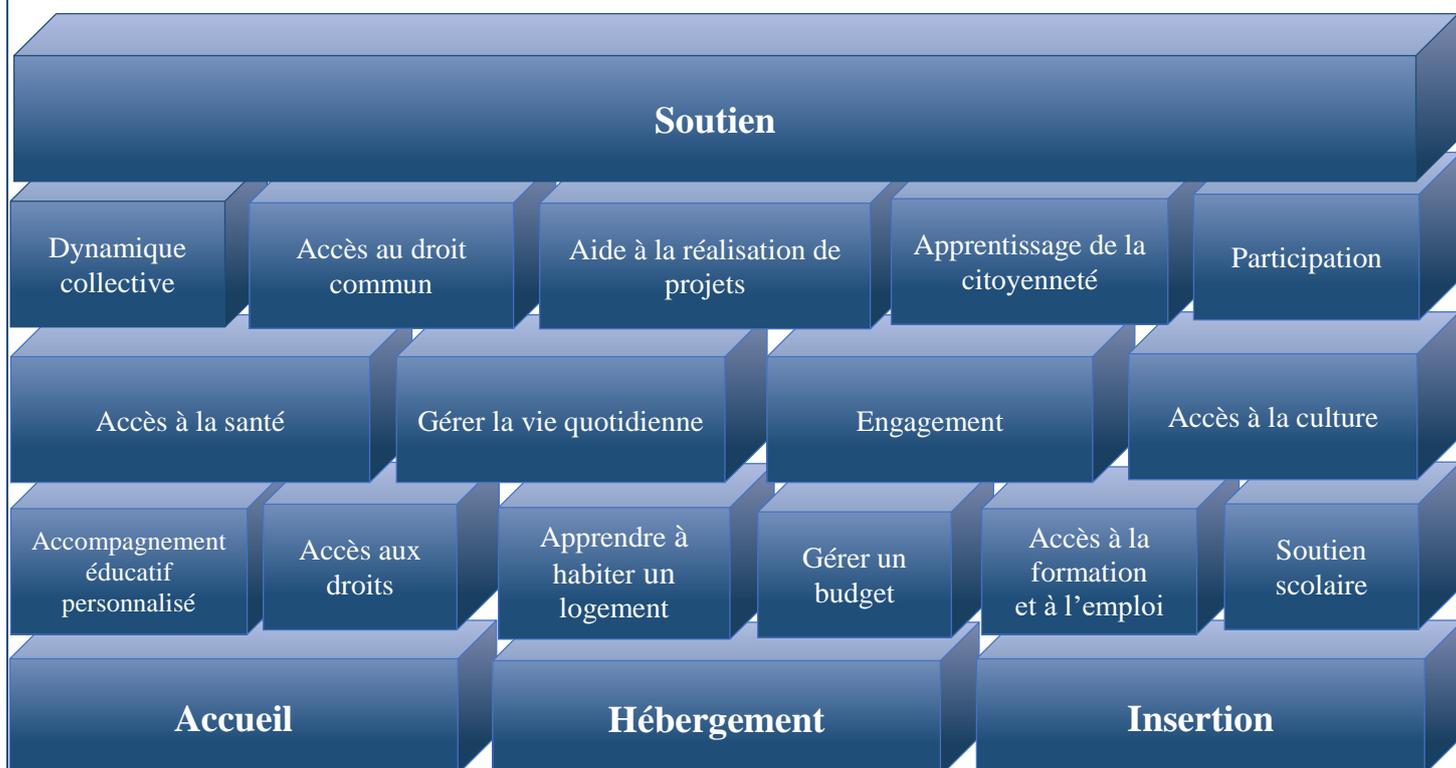
RAPPORT D'ACTIVITE ADAJ 2019

Le service ADAJ accueille 37 jeunes, filles et garçons, dans le cadre d'un accompagnement éducatif social et d'un hébergement autonome individuel. Ces personnes sont confiées majoritairement par l'Aide Sociale à l'Enfance et par la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

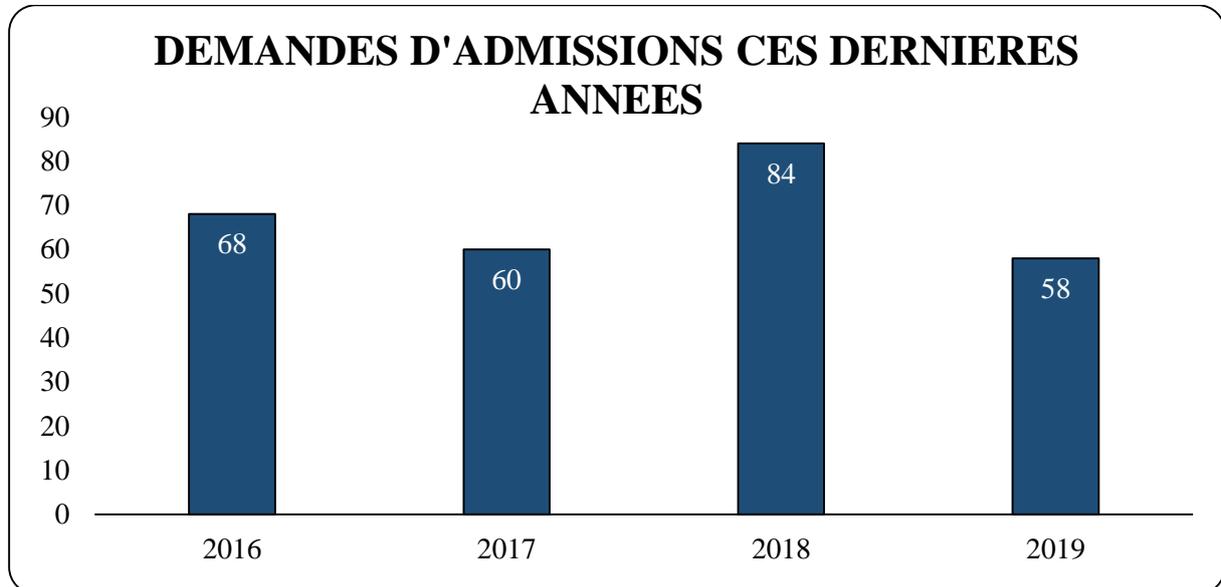
Le bilan de l'activité 2019 atteste que le service ADAJ est reconnu, qu'il répond bien aux besoins des jeunes et du département.

L'activité de l'ADAJ se situe dans la continuité de l'exercice précédent, à savoir un constat de nombreuses demandes d'admission créant une suractivité chronique.

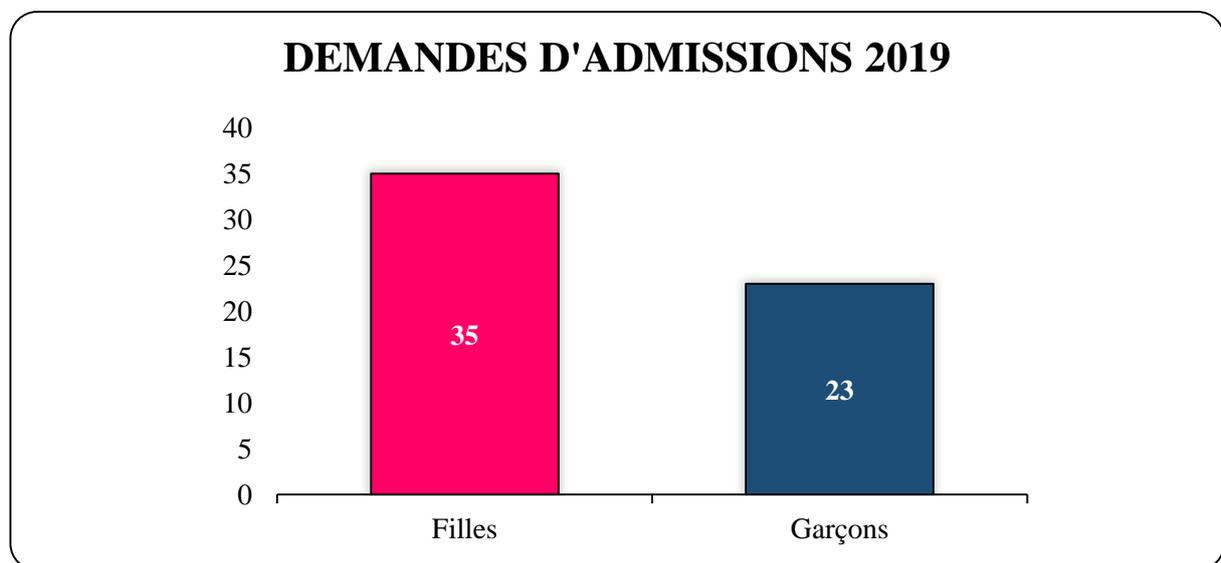
Le service ADAJ accompagne les jeunes concernés.



L'ACTIVITE

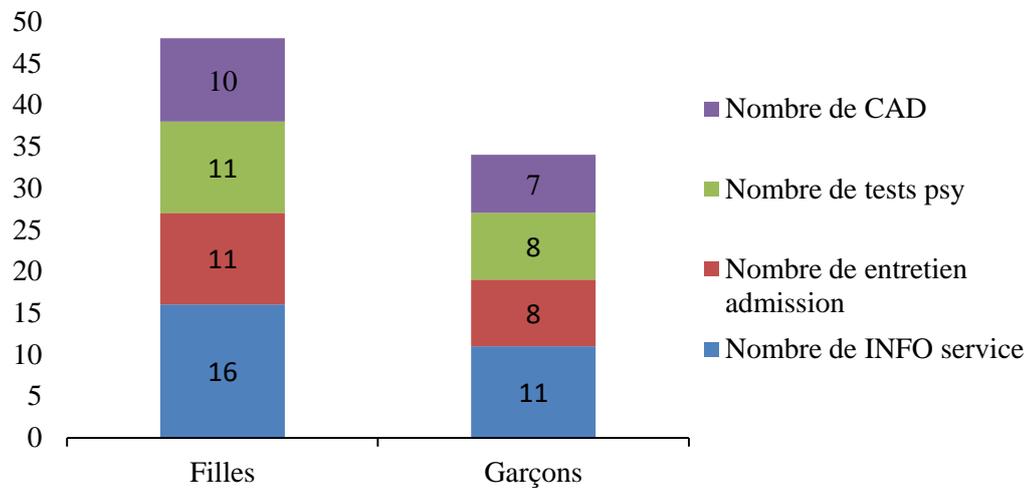


- *Un nombre de demandes d'admission en baisse par rapport à 2018 et aux années qui précèdent.*



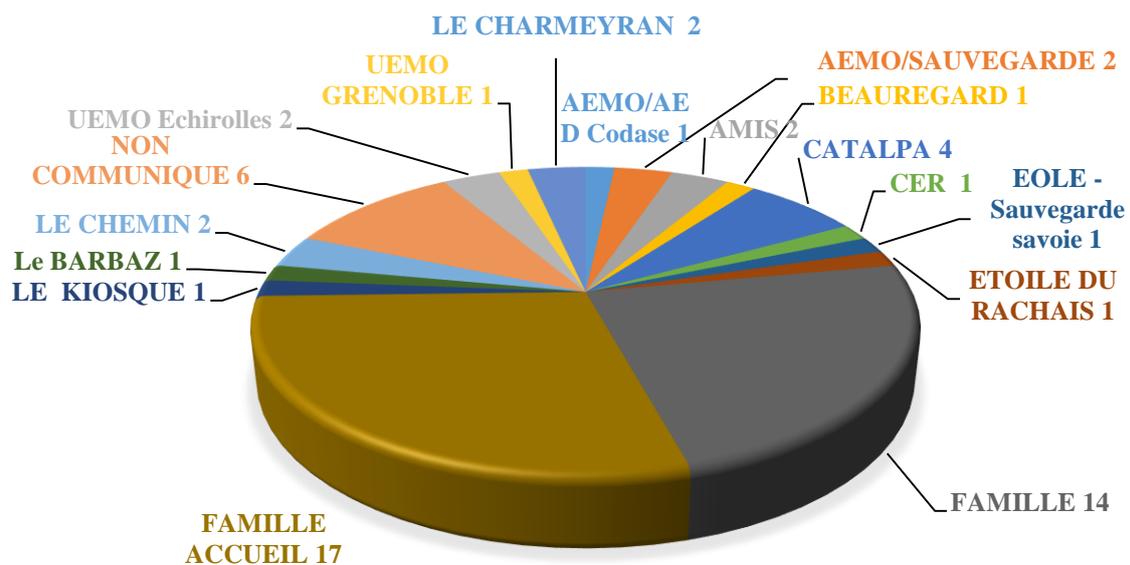
- Sur 58 demandeurs d'admission, 35 sont des filles et 23 sont des garçons.

PROCEDURES D'ADMISSION 2019

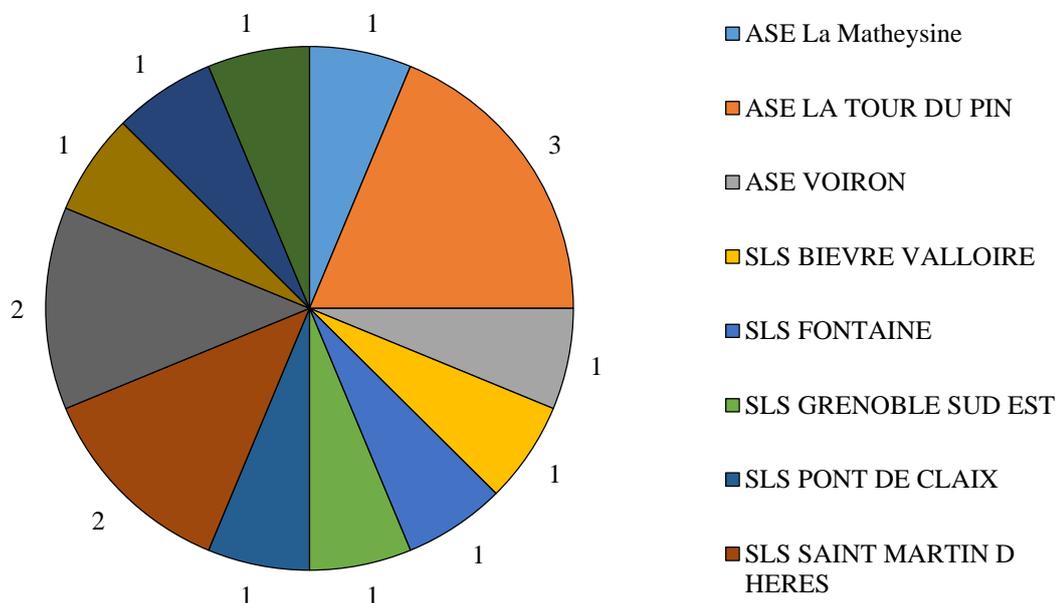


- La procédure d'admission est un processus dans lequel s'inscrit le demandeur. Composée de plusieurs entretiens, sur 58 demandes :
 - 26 jeunes ont suivi la procédure jusqu'à son terme.
 - 15 d'entre eux ont été accueillis, dont 10 filles et 5 garçons.

DEMANDES D'ADMISSION PAR ETABLISSEMENTS ET SERVICES

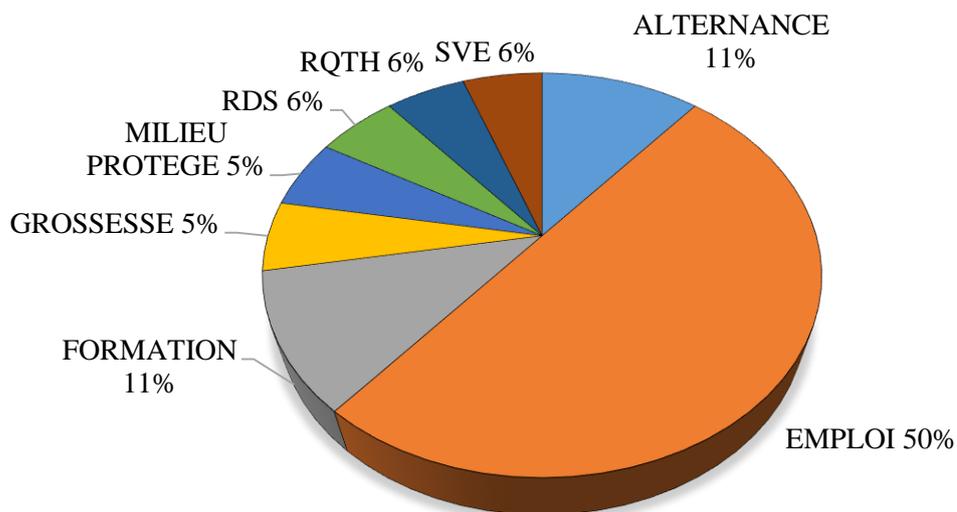


ADMISSIONS 2019 PAR TERRITOIRES



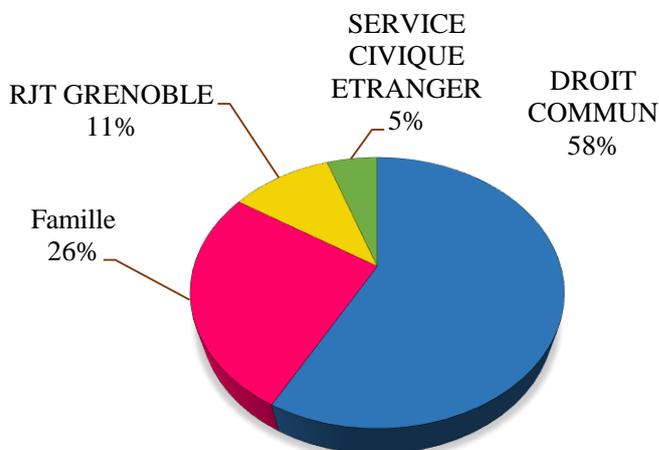
- Les admissions proviennent de tous les territoires du département, de différents services et établissements.

ORIENTATION DES JEUNES SORTANTS 2019



- 50% des jeunes sortants ont quitté l'ADAJ avec un emploi leur permettant une indépendance financière
- 22% ont intégré une formation dont la moitié en alternance
- 6% sont partis en recherche de solutions (formation ou emploi)

ACCÈS AU LOGEMENT

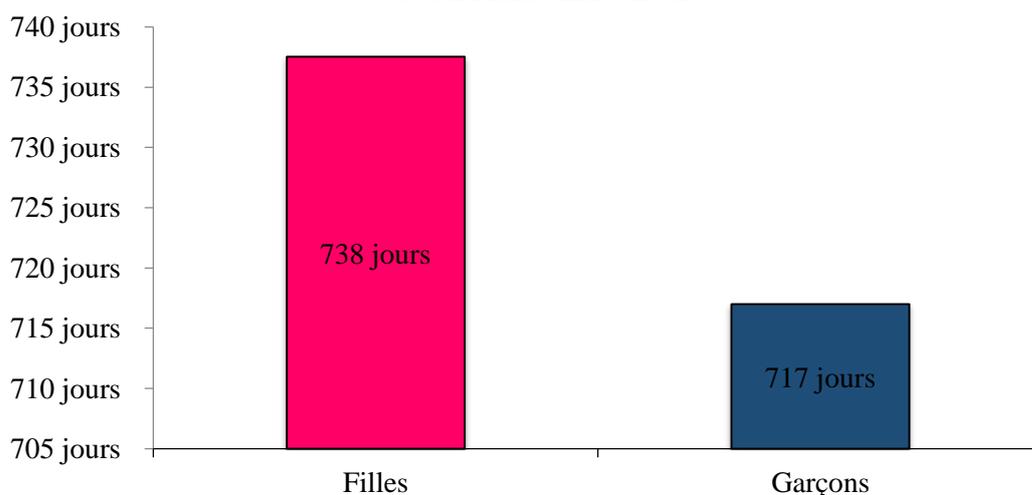


ADAJ loue 10 logements auprès d'un réseau pour l'habitat des jeunes.

Rejoindre ce réseau nous permet de favoriser l'envol des jeunes gens que nous accueillons vers un habitat adapté à leur situation :

- 58% ont pu prendre un logement dans le droit commun contre 17% en 2018
- 11% des sortants ont intégré une résidence sociale « jeunes » contre 50 % en 2018
- 26% ont trouvé une solution dans l'entourage familial.

DUREE MOYENNE DU SEJOUR DES JEUNES SORTIS EN 2019



La durée moyenne de séjour des jeunes sortants fluctue assez peu d'année en année :

- Pour l'année 2019 est de 24 mois
- 22 mois en 2018
- 23 mois en 2017

LES USAGERS

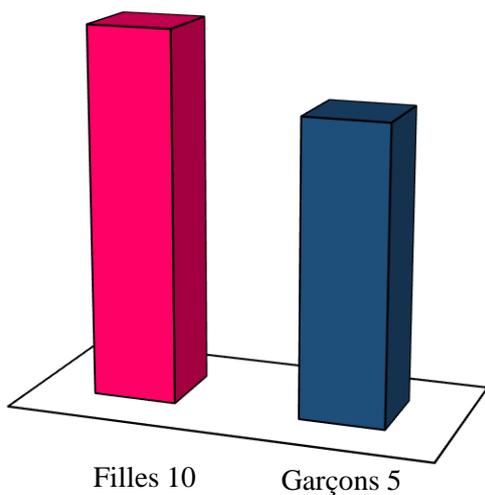
AGES ET GENRES A L'ARRIVEE

Année d'arrivée : 2019

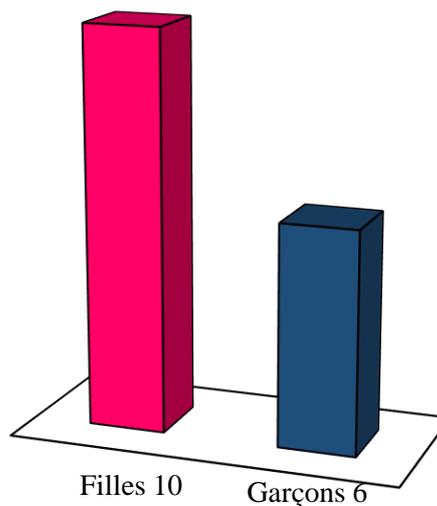
GENRE	AGE	NOMBRE
Filles	+ 17 ans	3
	+ 18 ans	5
	+ 19 ans	2
Nombre Filles		10
Garçons	+ 18 ans	4
	+ 19 ans	1
Nombre Garçons		5
Total général		15

Soit : 3 mineurs
 12 majeurs dont 3 jeunes exilés étrangers

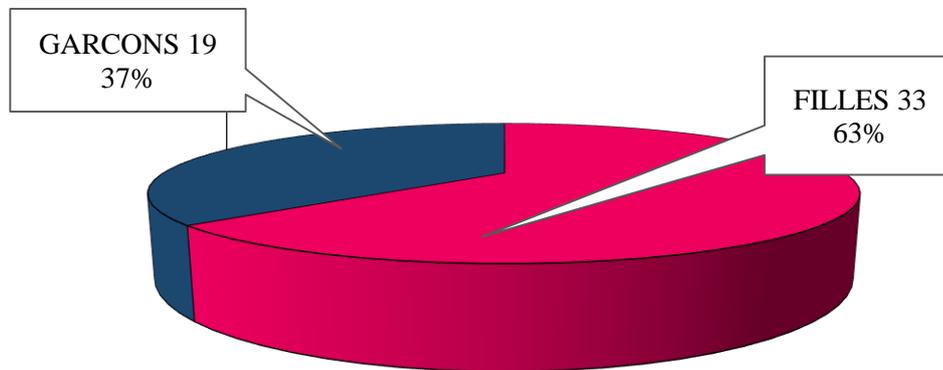
**NOMBRE
D'ARRIVÉES 2019**



**NOMBRE DE
SORTIES 2019**



NOMBRE DE JEUNES SUIVIS EN 2019



Au total, 52 personnes concernées ont bénéficié d'un accompagnement éducatif global et personnalisé.

L'accompagnement éducatif et social se décline dans tous domaines de la vie quotidienne, en fonction de l'histoire du jeune, de son parcours et de son projet, il s'agit d'apprendre à :

- Faire confiance
- Se responsabiliser
- Habiter seul dans un appartement
- Gérer sa solitude
- Se créer son propre réseau social
- Respecter un règlement de fonctionnement
- Gérer son budget
- Prendre en compte sa santé
- Mettre en place et suivre son projet d'insertion social : scolarité, formation, recherche d'emploi...
- Gérer ses dossiers administratifs
- Connaitre ses droits
- Devenir un citoyen

Pour cet apprentissage de l'autonomie multiforme, l'ADAJ a inscrit le partenariat et le travail en réseau dans son projet comme principe d'ouverture vers l'extérieur et au bénéfice des jeunes accueillis. Dans cette optique, le service maintient et accentue le partenariat sur son territoire d'intervention.

Outre nos partenaires incontournables pour remplir nos missions, de nouveaux partenariats ont été initiés pour répondre aux besoins des personnes concernées. Il s'agit de :

- AGIR Abcd pour le soutien scolaire
- C3R centre référent de réhabilitation psychosociale et de remédiation cognitive
- RÉHPSI : réseau handicap psychique de l'Isère
- Afiph emploi compétences
- Dispositif tremplin Hpro
- Les Cultures du cœur

Participation des usagers :

La personne concernée est au cœur de son accompagnement, elle est actrice tout au long de son parcours à l'ADAJ. Sa parole est recueillie lors de la procédure d'admission, de l'entretien d'accueil, de l'élaboration de son projet individualisé, des bilans intermédiaires, du bilan final et de l'enquête de satisfaction.

RAPPORT D'ACTIVITE PSY

Le projet du service ADAJ s'appuie sur un accueil pluridisciplinaire pour mettre en œuvre les projets des jeunes gens accueillis. Le psychologue du service ADAJ est positionné sur 3 axes de travail principaux :

I - Fonction clinique et thérapeutique

○ Procédure d'admission

Le psychologue est au cœur de la procédure d'admission. Il dirige l'entretien d'admission, conduit un bilan psychologique à l'aide de tests projectifs et rend compte du profil psychologique de la personne concernée lors de commissions d'aide à la décision.

- 2019 : 17 procédures menées à terme 15 admis.

○ Entretiens exigés

Il est demandé aux personnes accueillies au service ADAJ de rencontrer à quatre reprises le psychologue. Au premier entretien est restitué le compte-rendu du bilan psychologique mené lors de la procédure d'admission. Les suivants permettent l'émergence d'une demande de suivi psychologique ou à minima l'appréhension des bénéficiaires de ce nouvel espace proposé. Il s'agit également de renouer avec certains jeunes qui auraient rejeté l'espace psychologique proposé à l'adolescence et qui pourraient maintenant s'en saisir en raison de la maturation de leur appareil psychique.

- 2019 : 20 jeunes reçus dans le cadre de ses entretiens.

○ Suivi psychologique

Offrir aux personnes en demande un suivi psychologique en fonction de leurs besoins. Il peut s'agir de les aider à surmonter une problématique dont ils ont conscience mais aussi simplement d'amener ces jeunes adultes à l'état de sujet pouvant se (ré-)approprier sa pensée et sa subjectivité. Le psychologue peut également proposer des entretiens familiaux aux personnes accueillies. Des entretiens psycho-éducatifs peuvent aussi avoir lieu.

- 2019 : 18 jeunes ont bénéficié d'un suivi régulier et 5 de rencontres ponctuelles.

○ Instances d'élaboration en présence de la personne concernée

Le psychologue participe aux bilans intermédiaires et finaux des personnes accueillies. Mais il peut également participer aux rencontres proposés par l'ASE ou la PJJ si nécessaire. Aussi, des entretiens à 3 peuvent être sollicités par le référent socio-éducatif.

○ Orientation et relais

Le psychologue peut proposer des orientations de soins extérieurs selon son évaluation clinique et les observations pluridisciplinaires. Il s'assure également de mettre en œuvre les relais nécessaires lors des départs du service des personnes en demande d'un travail thérapeutique à l'extérieur.

II - Fonction institutionnelle

- Le psychologue participe aux réunions de réflexion éducative et peut éclairer ses collègues sur une situation. Il facilite également la compréhension des processus psychiques observés afin de soutenir l'accompagnement éducatif. Roussillon décrit également le travail « interstitiel », qui comprend l'écoute informelle des personnels, de leurs angoisses et préoccupations professionnelles. Aussi, en tant que cadre fonctionnel, le psychologue participe aux réunions de cadres centrées sur le fonctionnement institutionnel.
- « Promoteur du cadre institutionnel, il se doit aussi de préserver celui institutionnel en rappelant le caractère immuable de la « loi organisatrice de la collectivité ». En somme, lors de situations compliquées, où peuvent s'enliser les professionnels, le psychologue en décalant son point de vue sur l'organisation de l'institution réinjecte la Loi.
- « Bâtitteur d'espaces d'évolution psychique ». Le psychologue garanti et participe à l'élaboration d'espaces de pensées contribuant aux enveloppes psychiques, aussi bien pour les usagers que pour les professionnels. Aussi, il donne sens aux discours du patient en préservant sa parole d'interprétation hasardeuse, qui peut résulter du contre-transfert négatif du professionnel.

III - Formation, information et recherche

Le psychologue continue sans cesse de se former. Il se tient au courant des actualités de son domaine pour mettre à jour ses connaissances (colloques, conférences, séminaires, revues, etc.) et peut participer à des formations pour compléter ses compétences. Cette année, l'accent a été mis sur les formations aux thérapies brèves et la prise en charge des psycho-traumatismes (Hypnose et Diplôme Universitaire thérapie brèves en cours). Ce temps est aussi un espace pour la réflexion sur sa pratique (supervision, groupe de travail etc.).

LE PERSONNEL

L'équipe pluridisciplinaire est stable ; nous n'avons pas eu de mouvements du personnel.

Dès janvier 2019, conformément à la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, l'ensemble des professionnels de l'ADAJ se sont engagés dans la démarche d'évaluation interne. L'évaluation a porté sur l'effectivité des droits des usagers et notamment « la capacité de l'établissement à évaluer avec les usagers leurs besoins et attentes et ainsi la réponse qui y est apportée ». A cette occasion, nous avons repéré nos points forts, nos points faibles dans notre organisation pour les améliorer et faire évoluer nos pratiques.

Développement des compétences :

Tous les professionnels de l'ADAJ ont bénéficié d'une formation collective en intra démarrée en 2018 avec un organisme. L'objet de cette formation collective est de mettre au travail la question de **la cohésion d'équipe autour du projet de service** suite aux différentes évolutions du contexte.

Tous ont également suivi une journée de remise à niveau en tant que secouriste sauveteur au travail

Par ailleurs, plusieurs formations individuelles ont été réalisées :

- Stage mécanique auto pour l'agent de maintenance
- Formation au logiciel de comptabilité pour réaliser la facturation pour les secrétaires
- Formation aux thérapies brèves via un Diplôme Universitaire pour la psychologue
- Plusieurs professionnels ont participé aux Assises de la protection de l'Enfance

Nous avons accueilli 2 personnes en stage :

- Une éducatrice spécialisée en formation à l'IFTS
- Une Conseillère en économie sociale et familiale

PERSPECTIVES :

Le projet de service de l'ADAJ arrive à échéance et il s'agit de le réactualiser. Cette réécriture du projet de service dont la dernière mouture date de 2013/2014, intervient dans le cadre d'une évolution du contexte juridique et sociétale, mais aussi d'un changement du public accueilli notamment la baisse de l'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA) qui constitue au plus le tiers des personnes concernées.

Il s'agira ainsi, à travers l'écriture du projet de service, d'élaborer les axes à mettre au travail dans les 5 années à venir.

Ce projet de service devra s'inscrire dans les orientations stratégiques de l'association Beauregard qui met en place une commission prospective pour penser ses actions dans un contexte VUCA (acronyme anglosaxon qui signifie en français Volatile, Incertain, Complexe et Ambigu).

Les professionnels de l'ADAJ sont partie prenante de la mise en œuvre du projet associatif et du projet de service, c'est pourquoi ils seront acteurs dans la manière dont le service va se projeter dans les 5 ans.

En conclusion, il convient de remercier l'ensemble du personnel, qui garde comme objectif affirmé son dynamisme et son implication dans les accompagnements des jeunes que nous accueillons. Cette ligne de conduite vient confirmer l'attachement de l'ensemble des professionnels à l'association.

Directrice du service ADAJ
Houria DEMS

TEMOIGNAGE

C. a été accueillie en juillet 2018 au service ADAJ dans le cadre d'un Accueil Provisoire Jeune Majeur contractualisé avec l'ASE. Ne souhaitant plus vivre seule en appartement, C. a pris le temps de la réflexion avec nos services et sa famille et a souhaité retourner chez sa sœur. Cependant, elle a fait la demande d'être accompagnée par le service ASE dans le cadre d'une AEDJM en attente de réponse à ses demandes auprès de la Maison de l'Autonomie : demande d'hébergement, évaluation mise au travail, Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé et demande d'Allocation Adulte Handicapé.

➤ Origine de la prise en charge, historique

En 2014, C dit avoir vécu en appartement à Grenoble avec ses deux sœurs. Un jugement d'Assistance Educative en date de 2016 fait état de la violence des frères de C. Les parents semblent démunis. C. reste alors vivre chez sa sœur dans le cadre d'un parrainage. Courant 2017, elle exprime le souhait de ne plus vivre chez sa sœur, elle fait sa demande d'accueil auprès du service ADAJ.

➤ Parcours scolaire, emplois, formation

C. a été scolarisée au collège en classe de SEGPA. En octobre 2015, elle effectue un module « Action Formation - 16/17ans » dans le cadre de la Mission Locale. Toutefois, elle ne pourra s'investir de façon régulière et trouver sa voie.

En arrivant au service ADAJ, elle souhaite se remobiliser et travailler un projet professionnel. Nous l'accompagnons à rencontrer la Mission Locale de Fontaine.

Dans le temps, C. montre sa difficulté à se mobiliser de façon régulière (stress, préoccupations, retards, angoisses, fatigue, difficultés relationnelles avec ses pairs, problème de santé).

Au mois d'avril 2018, elle se remobilise et souhaite chercher un stage en bijouterie. Elle trouve trois jours de stage dans une épicerie asiatique. Courant mai, nous envisageons avec elle une orientation vers le dispositif « Garantie jeunes ».

Préalablement, la Mission Locale lui propose d'effectuer un module « Cap vers l'entreprise » (du 24/05/18 au 8/06/18) afin qu'elle se mette en action progressivement (quelques heures par semaines) et s'essaye au groupe. Elle se montre présente, s'investit et ressent de la satisfaction.

Du 25/06/2017 au 13/07/2018, elle entre dans le SAS du dispositif « Garantie jeunes », cadre contenant qui lui permet sur cette période de s'investir, de retrouver goût au groupe, d'apaiser ses craintes et de s'ouvrir aux autres.

Par la suite, elle effectue un stage du 30/07/18 au 04/08/2018 dans une boutique, puis un autre, du 27/08 au 8/09/18.

C. n'a pu s'investir régulièrement, éprouvant à nouveau une insécurité, un mal être qui ne lui permet pas de construire un projet d'insertion professionnelle et de se mobiliser. Nous observons que le milieu ordinaire ne semble pas adapté.

Cependant, durant toute cette période, elle a mis de l'énergie pour s'investir au niveau relationnel auprès des professionnels du service ADAJ et pour prendre un peu d'indépendance vis-à-vis de sa famille, identifier ses inquiétudes, mettre des mots sur ses comportements, expérimenter de vivre seule en appartement, appréhender certaines démarches administratives et envisager de prendre soin de sa santé et de son apparence.

➤ Vie quotidienne

En entrant au service ADAJ, elle exprimait la nécessité de « se retrouver », de s'occuper d'elle et de s'émanciper. Durant son séjour, elle a montré qu'elle était en capacité d'entretenir son logement et de préparer des petits repas simples. Concernant son linge, elle le lavait chez sa sœur et faisait souvent appel à son père pour l'accompagner afin de passer du temps avec lui.

En septembre 2017, elle fait la demande de changer de lieu d'accueil. En effet, elle retrouve au service ADAJ des personnes qu'elle ne souhaite plus voir, elle désire prendre de la distance avec son passé douloureux et ses connaissances ; pouvoir penser qu'un ailleurs est possible l'aide à se projeter.

Nous composons avec elle pour que nos rencontres se passent dans les meilleures conditions, car croiser des jeunes la met dans un état de peur et de forte inquiétude. L'ASE lui propose de rencontrer le service du Sésame et un FJT dans un département voisin. Après cette visite, C. n'a pas souhaité s'engager, elle a trouvé que ce lieu ne pouvait pas répondre à ses besoins.

C. appréhende pendant certaines périodes de sortir de chez elle. L'environnement extérieur peut être parfois perçu comme menaçant. Ce sentiment d'insécurité a pu provoquer des situations complexes : altercations dans la rue, dans le tram, bagarre avec un homme (nez cassé en octobre 2018), stress, angoisse, du même coup retards ou absences à ses rendez-vous, manque de disponibilité, mal-être et repli sur elle-même.

A d'autres périodes, elle a pu montrer sa difficulté à se protéger en vivant seule. Le 22 mars 2018, elle s'est fait envahir par une jeune fille qui a profité de son hospitalité et fait venir, dit-elle, des hommes à son domicile (alcool, drogue et proposition d'avoir de relations sexuelles). Nous l'avons alors déménagée. Elle a pris ses marques dans le nouveau quartier, sans autorisation d'accueillir chez elle durant un certain temps, puis dans un deuxième temps avec autorisation d'accueillir une seule amie. Elle a respecté les règles et dit qu'elles lui ont permis de se sentir protégée.

En janvier 2019, elle nous informe qu'elle s'est fait agresser sexuellement alors qu'elle était à l'appartement de son petit ami durant le week-end, par un homme avec qui elle s'est retrouvée seule durant un quart d'heure. Nous l'avons accompagnée chez le médecin généraliste et elle a pu prendre rendez-vous au centre de planification. Elle a refusé de porter plainte.

Dans le temps, C. a pu exprimer sa difficulté à vivre seule, son besoin d'être à nouveau entourée par sa famille et de retourner vivre chez sa sœur. Ses parents lui ont proposé en parallèle de vivre en Suisse chez une tante, mais après une semaine passée avec sa mère en Suisse, elle n'a pas souhaité rester.

➤ **Santé**

Durant la première année à l'ADAJ, C. a rencontré la psychologue du service à raison d'une fois par semaine ou tous les quinze jours lorsqu'elle ne venait pas au rendez-vous. Ce travail a été important pour elle et semblait indispensable pour mettre des mots sur son mal-être. Par la suite, elle n'a plus souhaité poursuivre les entretiens. C. est suivie par un médecin généraliste

- Fin septembre 2018, ce dernier lui conseille de prendre rendez-vous avec un psychiatre. En effet C. se sent déprimée, dort mal, ressent une grande fatigue et se sent insécurisée.
- En octobre, nous l'accompagnons pour rencontrer un psychiatre, qui lui prescrit un anxiolytique, qu'elle ne prendra pas régulièrement.
- En décembre 2018, elle demande à être hospitalisée, elle parle d'une fatigue lancinante, de déprime, ne supporte plus la solitude, ne comprend pas ce qu'il se passe dans sa tête. A sa demande, le docteur sollicite une clinique spécialisée. Le 30/01/2019, cette demande passe en commission médicale, elle est refusée.
- Début février, nous effectuons avec C. une demande au service C3R afin qu'elle soit reçue et accompagnée pour une évaluation et une orientation adaptée à sa situation.
- En parallèle, le psychiatre sollicite le CHU de Saint Egrève (délais d'attente très importants), il l'oriente alors le 12/02/2019 à la clinique « Cassiopée » en hospitalisation de jour. C. a bénéficié de cette hospitalisation de jour du 12/02/2019 au 24/03/2019. Elle a pu rencontrer un autre médecin psychiatre. Un traitement s'est mis en place progressivement. C. nous sollicite pour les accompagnements ainsi que son père.
- Un refus de C3R est envoyé au docteur qui transmet l'information à C.
- Compte tenu de la difficulté de C. à rester en journée à Cassiopée, de côtoyer les autres patients et de profiter des ateliers, le psychiatre l'oriente vers le CMP. Le relais s'effectue avec les différents professionnels. Une fois par mois, elle rencontre le médecin psychiatre. Chaque semaine, elle rencontre l'infirmière pour discuter et charger son pilulier. L'assistante sociale du CMP a connaissance de sa situation et C. peut la solliciter si besoin. C. adhère à ses soins, elle a conscience de leur importance et le traitement l'apaise.
- En parallèle, nous avons instruit avec elle un dossier à l'attention de la Maison de l'Autonomie : demande de RQTH, demande d'Allocation Adulte handicapé ; évaluation au travail et hébergement adapté à sa situation.
- Il est également à noter que nous l'avons accompagnée à rencontrer très régulièrement le Centre de planification, (conseillère et médecin) afin qu'elle puisse consulter et aborder ses questionnements.

➤ **Administratif**

C. est arrivée mineure au service ADAJ. Devenant majeure, nous l'avons accompagnée à renouveler sa demande de CMU et à effectuer sa déclaration de revenus. Elle est en capacité de comprendre les rouages des administrations mais a besoin d'être guidée pour le faire.

A son arrivée au service, elle a pu exprimer le souhait de changer de prénom d'état civil car il ne correspondait pas au prénom usuel.

Nous l'avons accompagnée à rencontrer un avocat spécialiste de l'Etat civil afin d'enclencher les démarches nécessaires et porter sa demande. Un travail d'investigation s'est mis en place. Nous nous sommes mises en lien avec les institutions rencontrées préalablement par C. (Mission locale, ASE, éducateur de prévention, collèges, lycée, famille...) afin que ces personnes puissent attester du bien-fondé de sa demande.

➤ **Gestion du budget**

Tout au long de son accompagnement, nous lui avons attribué une somme d'argent par semaine lui permettant d'assurer son vital immédiat : alimentation, produits d'hygiène, entretien pour son logement. Elle a géré correctement cette somme. Lorsqu'elle a perçu une rémunération plus importante par la garantie jeunes, C. n'a pu mettre de l'argent en économie, participer au loyer comme convenu ensemble qu'après un travail effectué autour du budget. Elle a un compte en banque. Son père lui verse sur un compte épargne 10 euros par mois et lui paie son forfait de téléphone.

➤ **Ses relations**

Avec le service

A son arrivée au service ADAJ, C. mineure a été accompagnée par sa mère, son père attendait sur le parking. Pendant une période, ce dernier l'accompagnait à tous ses rendez-vous et l'attendait dans la voiture.

Avec le temps, elle a pu venir à nos rendez-vous, le plus souvent seule et parfois accompagnée par une amie.

Elle s'est montrée partie prenante de l'accompagnement éducatif et a su établir une relation de confiance avec le service. C. a eu des périodes pendant lesquelles elle se laissait déborder par ses émotions : elle avait alors besoin de réassurance, d'être canalisée pour retrouver le calme, pouvoir penser ou agir. C'est une jeune fille intelligente qui se pose beaucoup de questions, avec une réelle capacité à se remettre en question, à traverser les étapes de sa vie avec volonté et courage. C. est pleine de bonnes intentions pour faire évoluer ses projets, elle a des valeurs, se montre respectueuse envers les professionnels du service et a conscience de sa situation.

Avec l'extérieur

C. s'est autorisée progressivement à s'ouvrir aux autres et elle a trouvé la bonne proximité avec sa famille. Elle a pu expérimenter le fait de vivre seule en appartement et a repéré ses limites. Elle doit encore apprendre à se protéger, évaluer et composer avec autrui. Elle est en lien avec ses parents mais ne se rend jamais chez eux. Son frère a été hospitalisé en psychiatrie suite à des violences faites à l'encontre d'un voisin puis est retourné chez ses parents.

C. a un autre frère qu'elle ne souhaite plus voir. Elle dit de lui qu'il veut contrôler sa vie ; elle a pu exprimer des situations de violence vécues auparavant avec ses deux frères.

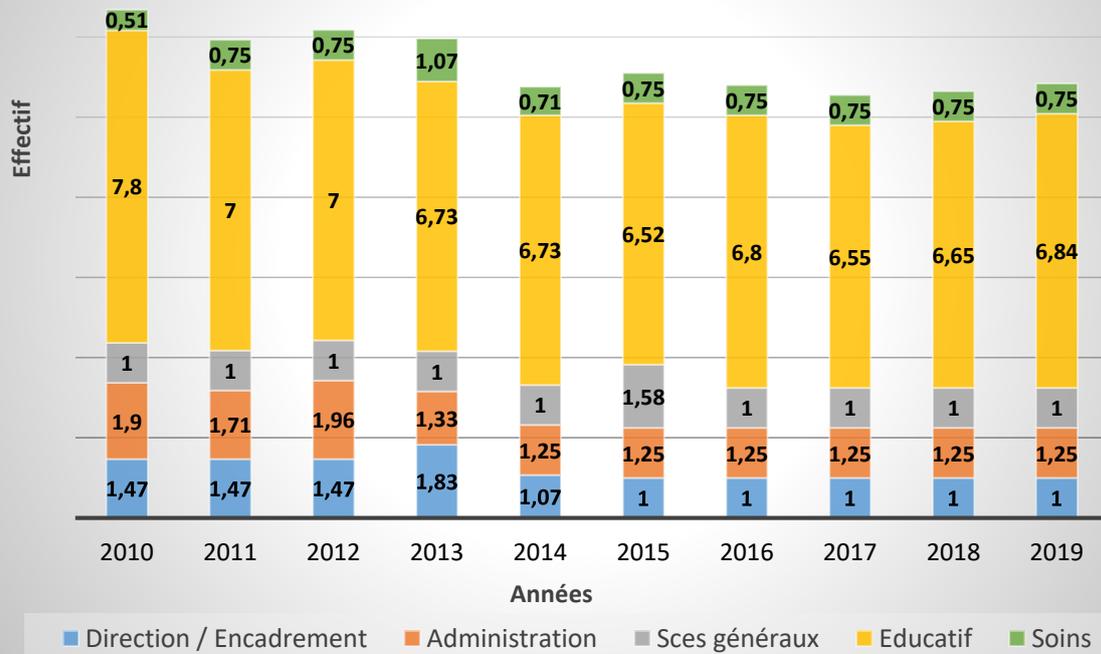
A ce jour, elle tente de choisir ses relations et de se protéger de certaines autres en évitant d'aller dans les lieux où elle peut les croiser.

CONCLUSION

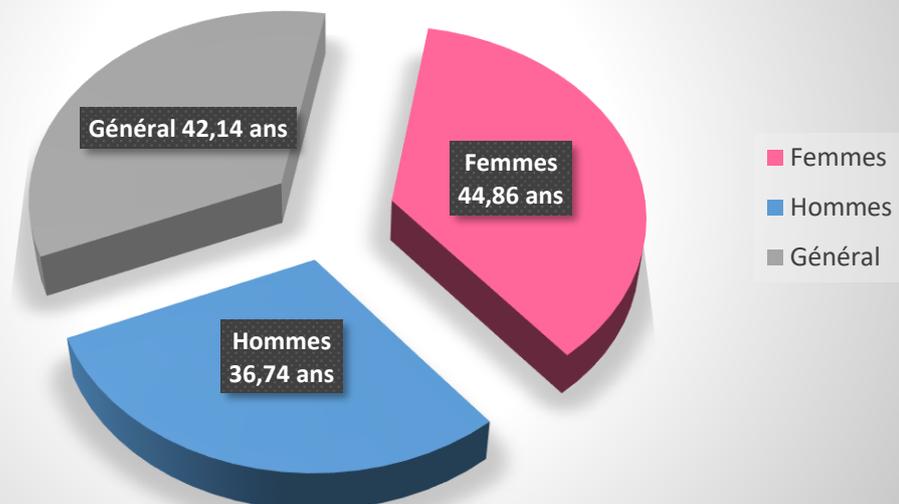
C. a souhaité retourner chez sa sœur où elle a sa chambre, le temps d'avoir des réponses de la Maison Départementale de l'Autonomie. L'accompagnement autour de la santé lui a permis de s'apaiser et de se sentir mieux. Elle a souhaité poursuivre l'accompagnement avec l'ASE afin d'être orientée dans la suite de ses projets, elle a besoin d'être encore guidée en dehors de la famille et de garder une forme d'indépendance.

Référente professionnelle
Carole PREVITALI

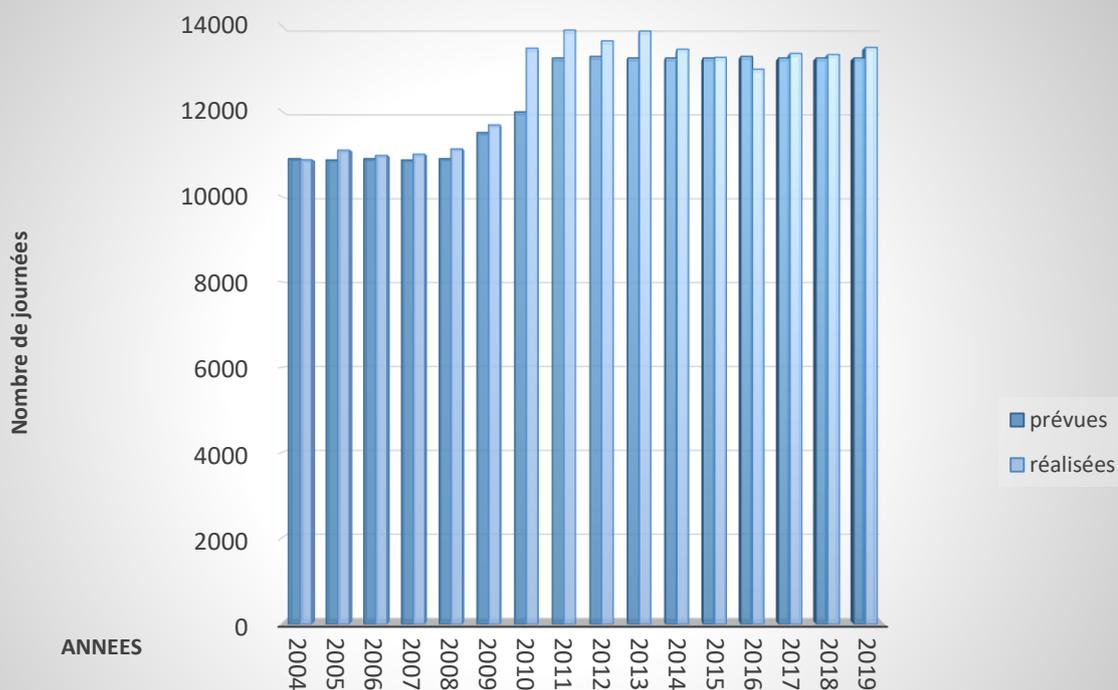
EVOLUTION DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL ADAJ ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN MOYEN ANNUEL ANNÉE 2019



AGE MOYEN DU PERSONNEL AU 31/12/2019

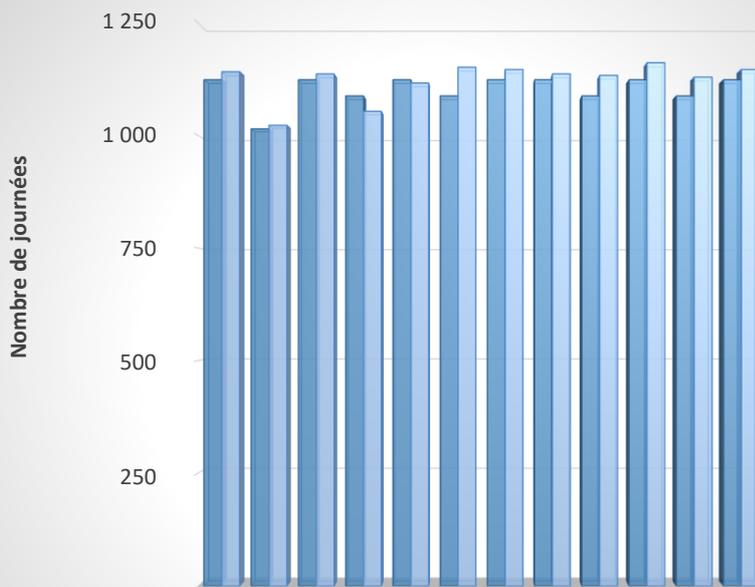


JOURNEES ANNUELLES ADAJ 2019



	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
■ prévues	10880	10850	10879	10850	10880	11491	11973	13235	13271	13234	13234	13234	13271	13235	13235	13235
■ réalisées	10854	11079	10956	10983	11108	11669	13465	13888	13636	13864	13441	13247	12972	13341	13313	13482

JOURNEES MENSUELLES ADAJ 2019



MOIS	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19
■ prévues	1 124	1 015	1 124	1 088	1 124	1 088	1 124	1 124	1 088	1 124	1 088	1 124
■ réalisées	1 142	1 023	1 137	1 054	1 117	1 152	1 147	1 137	1 134	1 162	1 130	1 147

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE

Dispositif d'**A**ccueil **F**amilial **S**pécialisé **B**eauregard

*46 impasse de la plaine
ZA des Chaumes
38300 NIVOLAS VERMELLE
Tél : 04 76 95 33 09
afb.secretariat@beauregard.asso.fr*



RAPPORT D'ACTIVITE DAFS 2019

Vous trouverez ci-après des éléments quantitatifs et qualitatifs sur l'activité et le fonctionnement du DAFS durant l'année 2019.

LES USAGERS

En 2019, nous avons accompagné dans la prise en charge **61 enfants** (11 filles et 50 garçons) :

- 23 enfants ont bénéficié d'accueils relais sur notre antenne d'Autrans AFBV,
- 4 enfants sont accueillis à temps plein sur notre antenne d'Autrans AFBV,
- 6 enfants ont été accueillis en relais sur notre antenne d'Autrans AFBV pour le compte du placement familial du Conseil Départemental.

I - Les Départs pour l'année 2019

En 2019, il y a eu **11 départs** :

- 8 en orientation ASE autre que placement familial
- 2 en fin d'accueil relais temporaire sur notre lieu ressource AUTRANS-AFBV
- 1 pas de possibilité d'accueil en interne.

REPARTITION DES SORTIES DU DISPOSITIF :

	de 0 à 4 ans	de 4 à moins de 8 ans	de 8 à moins de 10 ans	de 10 à moins de 12 ans	De 12 à moins de 14 ans	de 14 à moins de 16 ans	de 16 à moins de 18 ans	de 18 à moins de 20 ans	TOTAL
Garçons	0	1	1	2	2	2	2	1	11
Filles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	1	1	2	2	2	2	1	11

II – Les admissions pour l’année 2019

Au cours de l’année 2019, il y a eu **10 admissions** dont 3 enfants en accueil relais pour le placement familial du conseil départemental.

REPARTITION DES ENTREES DU DISPOSITIF

	de 0 à 4 ans	de 4 à moins de 8 ans	de 8 à moins de 10 ans	de 10 à moins de 12 ans	de 12 à moins de 14 ans	de 14 à moins de 16 ans	de 16 à moins de 18 ans	de 18 à moins de 20 ans	TOTAL
Garçons	2	1	2	0	1	0	0	0	6
Filles	0	0	0	0	1	1	1	1	4
TOTAL	2	1	2	0	2	1	1	1	10

REPARTITION DES 50 ENFANTS PRESENTS AU 31/12/2019

	de 0 à 4 ans	de 4 à moins de 8 ans	de 8 à moins de 10 ans	de 10 à moins de 12 ans	de 12 à moins de 14 ans	de 14 à moins de 16 ans	de 16 à moins de 18 ans	de 18 à moins de 20 ans	jeunes de 20 ans	TOTAL
Garçons	2	8	4	6	5	3	7		3	39
Filles	0	0	1	0	1	2	3	3	1	11
TOTAL	2	8	5	6	6	5	10	4	4	50

TYPE DE MESURE DE PLACEMENT DES USAGERS ADMIS EN 2019

Type de mesure	Nombre d’enfants admis	Nombre total d’enfants fin 2019
Accueil Provisoire	3	3
Assistance Educative	7	38
Contrat Jeune Majeur	0	8
Mesure Administrative	0	1

PROVENANCE DES USAGERS ADMIS EN 2019

Provenances des enfants	Nombre d'enfants
Territoire Porte des Alpes	2
Territoire de l'Agglomération Grenobloise	4
Territoire de l'Isère Rhodanienne	0
Territoire du Grésivaudan	1
Territoire du Sud Grésivaudan	0
Territoire de Bièvre Valloire	1
Territoire du Haut Rhône Dauphinois	0
Territoire du Val du Dauphiné	2
Métropole de Lyon	0

III - Les Demandes d'admission année 2019

En 2019, nous avons reçu **33 demandes d'admissions***.

	Filles	Garçons	Moins de 12 ans	Plus de 12 ans	Total
Nombre de demande d'admission	5	28	14	19	33

* *Sont comptabilisées comme demandes d'admissions les demandes avec écrit du travailleur social*

Sur les 33 demandes d'admission, 10 ont été accueillis.

Les demandes d'admission proviennent :

- du territoire de la Porte des Alpes : 11
- de l'agglomération Grenobloise : 14
- de l'Isère Rhodanienne : 2
- d'autres départements : 6

Tous les deux mois, nous étudions les demandes d'admissions dans le cadre d'une commission qui rassemble le Directeur, la Cheffe de Service et une Psychologue.

Nous nous attachons à traiter toutes les admissions de manière inconditionnelle (complexité de l'enfant, localisation géographique...) afin de répondre en fonction de nos moyens et des ressources complémentaires disponibles dans le dispositif.

L'ACTIVITE

En 2019, nous avons totalisé **17 492** journées sur l'année.

	janv-19	févr-19	mars19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	TOTAL ANNUEL
jours	31	28	31	30	31	30	31	31	30	31	30	31	365
nbr enfants effectif	50	50	51	52	52	55	51	49	50	50	50	50	610
Journées théoriques	1922	1736	1922	1860	1922	1860	1922	1922	1860	1922	1860	1922	22630
journées réalisées	1494	1350	1517	1476	1524	1484	1490	1438	1429	1467	1386	1437	17492
% d'activité	78%	78%	79%	79%	79%	80%	75%	77%	77%	76%	74%	98%	77%
Dont enfants hors départmt	3	0	1	0	1	1	0	0	1	0	0	0	7
Journées hors départmt	65	0	3	0	3	3	0	0	3	0	0	0	77
% journées hors départmt	4.3%	0%	0%	0%	0.1%	0.2%	0%	0%	0.2%	0%	0%	0%	0.4%

Sur les 17 492 journées, 77 étaient pour les départements extérieurs, soit un taux d'occupation de 77 %.

Cela représente 3101 journées de moins qu'en 2018 et 4008 de moins que l'activité prévue.

L'objectif d'un taux d'occupation de 95% n'est pas atteint cette année.

LE PERSONNEL

I - Les Assistants Familiaux :

Le recrutement des assistants familiaux fait l'objet d'une procédure rigoureuse afin de sélectionner des candidats en réelle capacité d'accueillir les enfants ou adolescents sur le long terme.

Sur 12 candidatures d'assistants familiaux, 3 ont fait l'objet d'une procédure de recrutement et une assistante familiale a été embauché en 2019.

4 assistants familiaux ont quitté notre effectif au cours de l'année 2019 :

- 2 assistants familiaux pour un changement d'orientation professionnelle,
- 1 assistant familial à la suite d'un changement d'employeur,
- 1 assistante familiale suite à son décès.

Le Dispositif d'Accueil Familial Spécialisé a dans son effectif 23 assistants familiaux au 31/12/2019.

La formation des 240 heures en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat d'Assistant Familial :
Au 31/12/2019, nous avons 20 assistants familiaux titulaires du Diplôme d'Etat d'Assistant Familial et 1 en cours de formation.

II - Les autres professionnels

Au sein du service, en plus des assistants familiaux, l'équipe pluridisciplinaire se compose au 31/12/2019 de 23 professionnels répartis ainsi :

- 1 Directeur
- 1 Chef de Service
- 1 Secrétaire de Direction
- 1 Comptable 2^{ème} classe
- 1 Agent Administratif principal
- 4 Coordinatrices de projets
- 1 Coordinatrice d'unité de vie
- 2 Psychologues
- 1 Educateur spécialisé
- 1 Educateur technique spécialisé
- 1 Educateur sportif
- 1 Moniteur éducateur
- 1 Moniteur Adjoint d'animation
- 2 Aides-Médico-Psychologique
- 1 Maîtresse de maison
- 2 Surveillants de nuit
- 1 Ouvrier qualifié

LES REUNIONS

En 2019, nous avons effectué :

- 1 réunion institutionnelle
- 15 réunions de coordination
- 10 réunions de secteur par équipe (3 équipes sur l'ensemble du service)
- 24 réunions d'analyse de la pratique pour les assistants familiaux - (3 équipes sur l'ensemble du service)
- 6 réunions d'analyse de la pratique pour les éducateurs
- 53 réunions d'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement
- 17 réunions avec les parents

CONCLUSIONS /PERSPECTIVES BILAN DAFS

Le début de l'année 2019 a été marqué par les départs des cadres du DAFS (la directrice et la cheffe de service). Cette période compliquée a été marquée par un climat d'incertitudes et de nombreux questionnements des salariés quant à l'avenir du dispositif. D'où les feuilles de route du Conseil d'Administration et de la Direction Générale pour les nouveaux cadres du DAFS, la cheffe de service arrivée en mars 2019 et le directeur en mai 2019, qui se sont déclinées autour de 3 priorités :

- Se faire connaître en interne auprès des salariés de Beauregard sur les différents sites afin d'instaurer un climat de confiance, et en externe auprès des partenaires dont prioritairement auprès du Conseil Départemental de l'Isère,
- Gérer au quotidien le DAFS par un management participatif et délégitif en visant le bien-être des salariés pour un meilleur accompagnement des enfants accueillis et en communiquant régulièrement avec les salariés pour information des enfants comme des salariés,
- Suivre les dossiers engagés en priorisant la question salariale des Assistants Familiaux Spécialisés du Dispositif, le recrutement « partenarial » des Assistants Familiaux et en collaboration avec le CD38 sur l'optimisation de l'AFB Vercors dans l'accueil en semaine.

C'est d'ailleurs ces 2 derniers dossiers qui ont dominé les activités du service jusqu'à la fin de l'année 2019.

Comme à l'ADAJ, le projet de service du DAFS arrive à échéance et, à l'automne 2019, nous avons entamé une démarche pour le réactualiser. Le DAFS a fait le choix d'être accompagné par l'équipe KAEROS et profiter de cette dynamique pour repenser la structure du dispositif, revoir les processus décisionnels, réfléchir collectivement sur le sens, les valeurs, le rôle et la place de chacun dans l'institution ainsi qu'accompagner les cadres du DAFS sur le plan managérial. En vue des problématiques structurelles du DAFS bien connues depuis plusieurs années, nous avons décidé de commencer par la réalisation d'un diagnostic en s'appuyant sur la parole et les expériences de l'ensemble des salariés. Ce travail collectif est inscrit sur plusieurs mois et s'achèvera au printemps 2021 par la réécriture du projet de service pour répondre à la fois aux évolutions sociétales et aux besoins du territoire découlant du nouveau schéma départemental en faveur de l'enfance et de la famille 2020-2024.

Le travail avec l'équipe KAEROS sera donc poursuivi tout au long de l'année 2020 et structurera d'autres dossiers du dispositif.

Un autre dossier important mérite d'être mentionné, celui du Dispositif d'Accompagnement Spécialisé des Familles.

Les projets personnalisés des enfants confiés au service d'accueil familial spécialisé Beauregard doivent contribuer à restaurer la capacité des parents à s'occuper pleinement de leurs enfants. Il s'agit d'un processus, souvent long, qui vise à mobiliser les compétences parentales et leurs capacités de résilience.

Afin de vérifier la faisabilité d'un tel projet, une expérimentation du dispositif s'est déroulée durant deux ans par l'implication d'un thérapeute familial auprès de 5 situations de placement au sein du DAFS, principalement autour d'entretiens familiaux pour 4 d'entre eux.

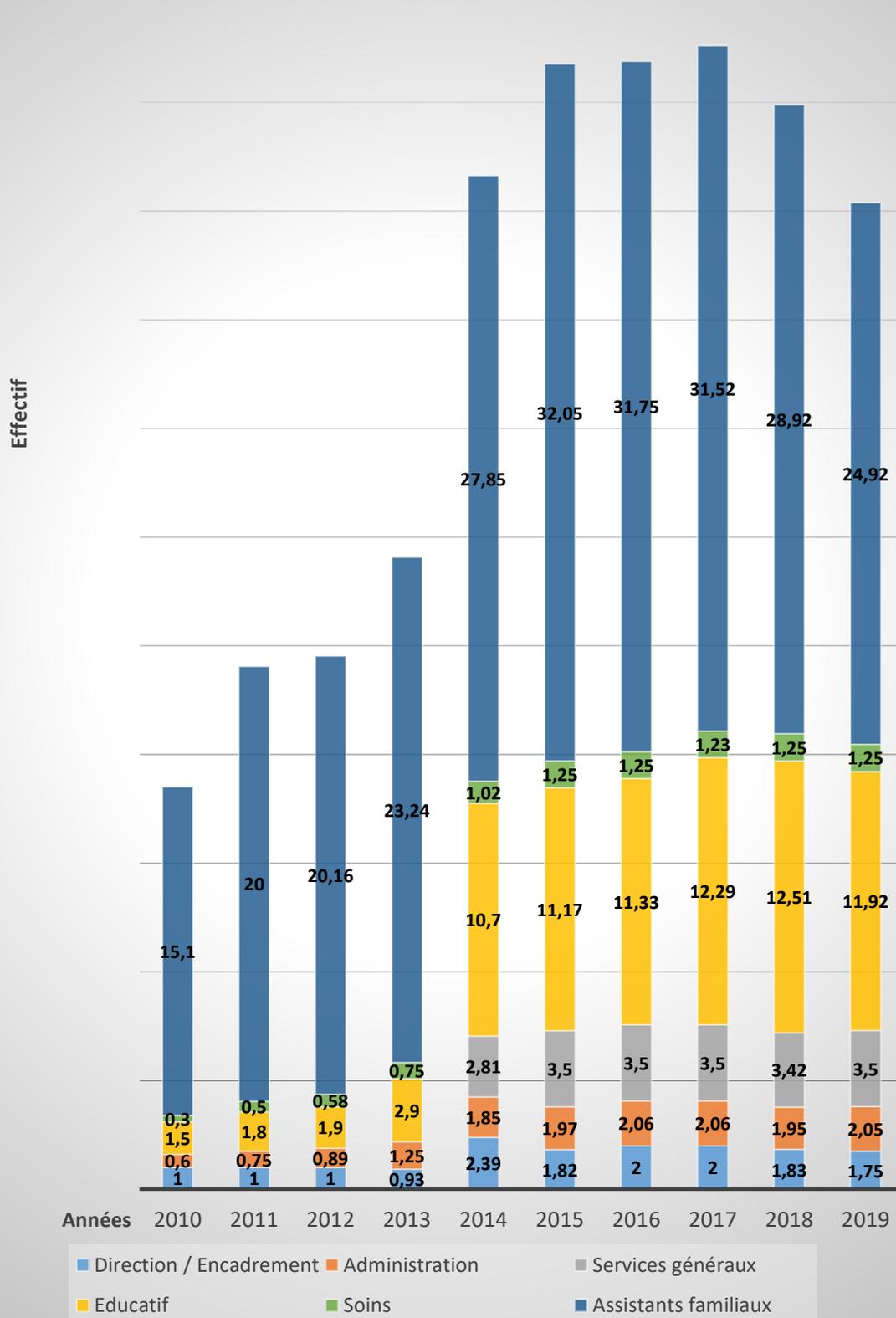
Ce travail a été enrichi de la réflexion et suivi par un groupe de travail transversal intégrant plusieurs corps de métiers de l'accueil familial. Il part d'un besoin repéré depuis longtemps par les professionnels et correspond aux différentes lois de protection de l'enfance, notamment celles de 2007 et 2016. Enfin, il s'inscrit pleinement dans la démarche de réécriture du projet de service du DAFS.

En conclusion, nous souhaitons réitérer les remerciements à l'ensemble du personnel pour leur dévouement et leur implication dans les accompagnements des jeunes que nous accueillons malgré toutes les difficultés que le service a traversé l'année dernière.

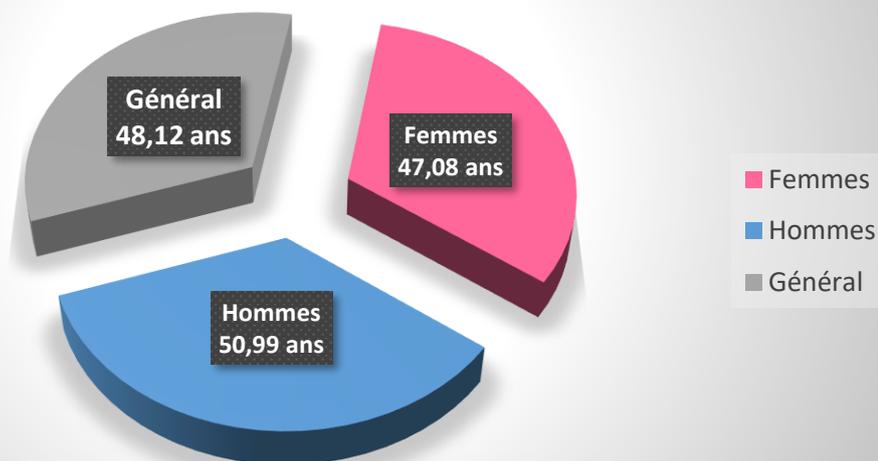
Directeur du DAFS
Bartłomiej BARCIK

EVOLUTION DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL DAFS

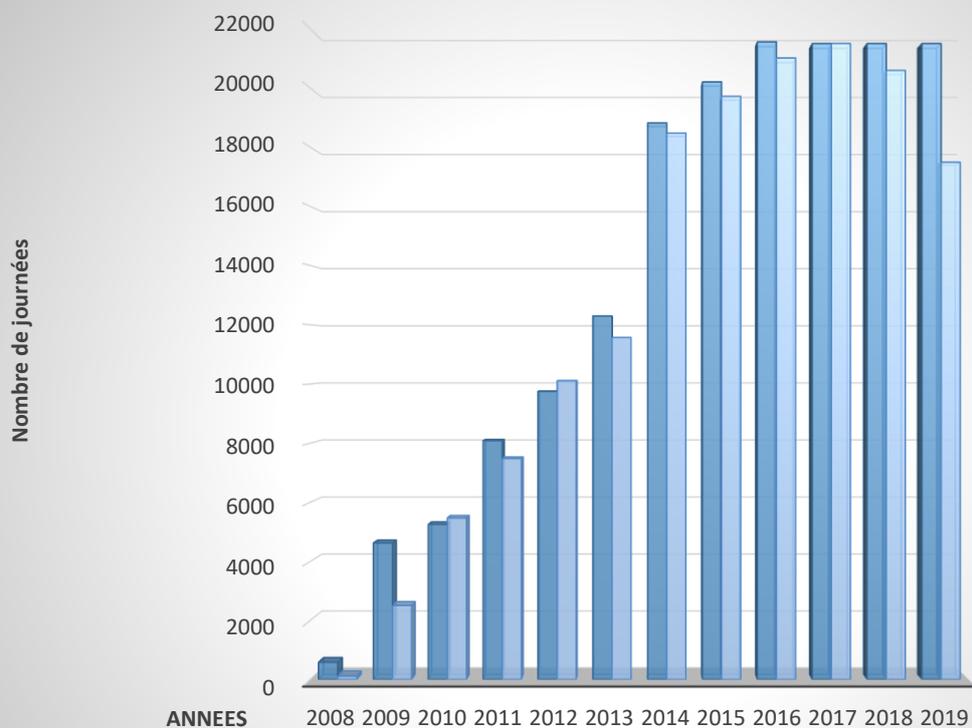
ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN MOYEN ANNUEL 2019



AGE MOYEN DU PERSONNEL AU 31/12/2019

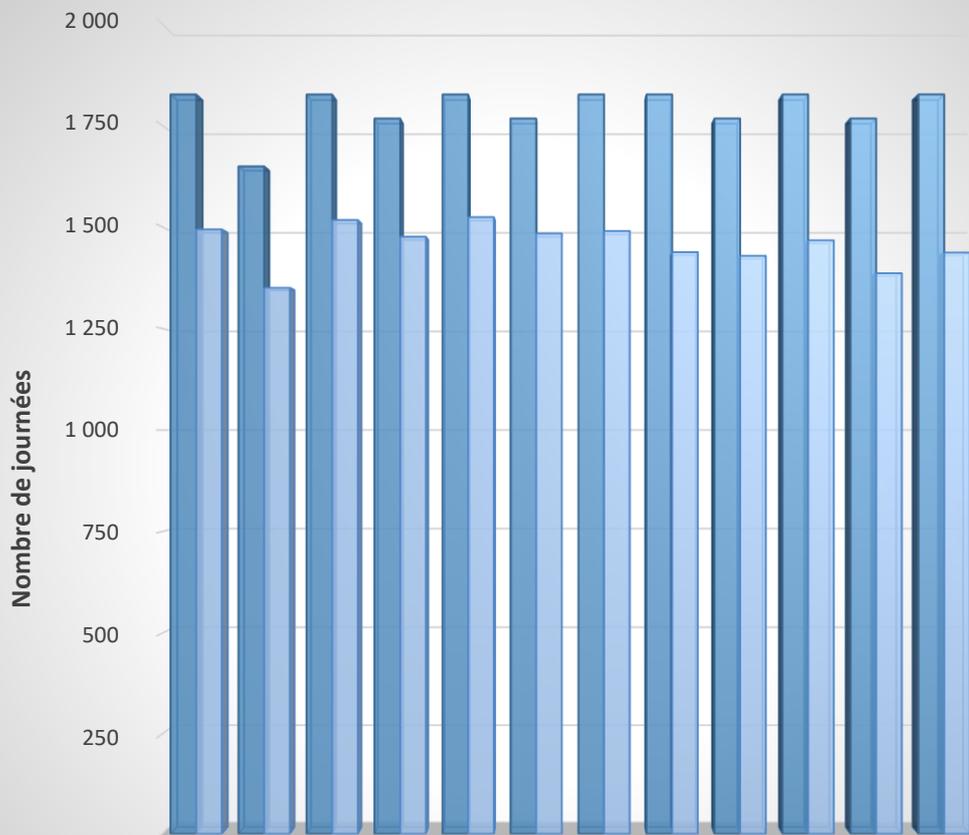


JOURNEES ANNUELLES DAFS 2019



	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
■ prévues	580	4627	5256	8085	9746	12300	18817	20204	21557	21499	21499	21499
■ réalisées	115	2505	5474	7481	10103	11571	18477	19716	21010	21504	20593	17492

JOURNEES MENSUELLES DAFS 2019



MOIS	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19
■ prévues	1 826	1 649	1 826	1 767	1 826	1 767	1 826	1 826	1 767	1 826	1 767	1 826
■ réalisées	1 494	1 350	1 517	1 476	1 524	1 484	1 490	1 438	1 429	1 467	1 386	1 437